



Rapport d'activité



DAME Charles Poisot **2024**



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE	4
1.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION	4
1.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE	6
1.3. PRINCIPAUX FINANCEURS	6
PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT	7
2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT	7
2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT	8
POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT	10
3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES	10
3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE	21
3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES	25
3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	30
3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE	33
VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS	38
4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS	38
4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL	40
PLAN D'AMELIORATION CONTINU DE LA QUALITE	41
5.1 BILAN DES ACTIONS D'AMELIORATION DE LA QUALITE MISES EN PLACE EN 2024	45
5.2 PLAN D'ACTIONS D'AMELIORATION DE LA QUALITE A METTRE EN ŒUVRE EN 2025	47
RESSOURCES HUMAINES	49
6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS	49
6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES	50
6.3. SECURITE, ABSENTEISME	51
6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL	52
6.5. POLITIQUE DE FORMATION	54
ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT	57
ELEMENTS FINANCIERS 2024	62
1. RESULTAT D'EXPLOITATION	62
2. INVESTISSEMENTS	69

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE



I.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ASSOCIATION

Raison sociale	Acodège
Siège Social	2 rue Gagnereaux - BP 61402 - 21014 DIJON Cedex
Adresse e-mail	acodege@acodege.fr
Statut juridique	Association Loi 1901 - Déclarée à la préfecture de Côte-d'Or : 19 novembre 1984
Parution au journal officiel	4 décembre 1984
Reconnue d'intérêt général	21 mars 2014
N° SIRET	333 695 922 004 63
N° FINESS	210984076
Identité de la personne morale	Claude Guillet, Président
Effectif au 31.12.2024	845 salariés 222 ouvriers (ESAT)
Budget	63 M€ (source 2024)
Nombre d'adhérents	69 (au 31.12.2024)
Nombre de bénéficiaires	5900 (source 2024)
Pour en savoir plus	www.acodege.fr



« L'émancipation par les liens »

L'Acodège en action

Dans un contexte de mutations profondes du secteur social et médico-social, des politiques publiques, du paysage institutionnel, l'Acodège aborde ces enjeux et ces changements dans un esprit de responsabilité. Elle recherche en permanence la qualité des réponses apportées par les établissements et services. Elle se réorganise avec un objectif de modernisation, d'adaptation et d'ajustement de son offre de service.

L'Acodège a fait le choix de poursuivre la rénovation de ses modes d'organisation et de management afin de permettre un engagement dans l'action sociale auprès des personnes, enfants, adultes, familles et groupes, favorisant l'affirmation de la personne comme valeur fondamentale et la société comme lieu de développement du lien social.

Organisée en deux pôles, social et handicap, et en plateformes de services et de compétences, l'Acodège regroupe près de 40 établissements, services sociaux ou médico-sociaux, nécessaires à sa mission.

Notre vocation

La vocation de l'Acodège est de promouvoir et mettre en place, avec les personnes vulnérables ou en situation de fragilité, toutes actions qui favorisent une vie en société propice à leur épanouissement et à leur autonomie, dans le respect de leur singularité, en lien avec leur environnement.

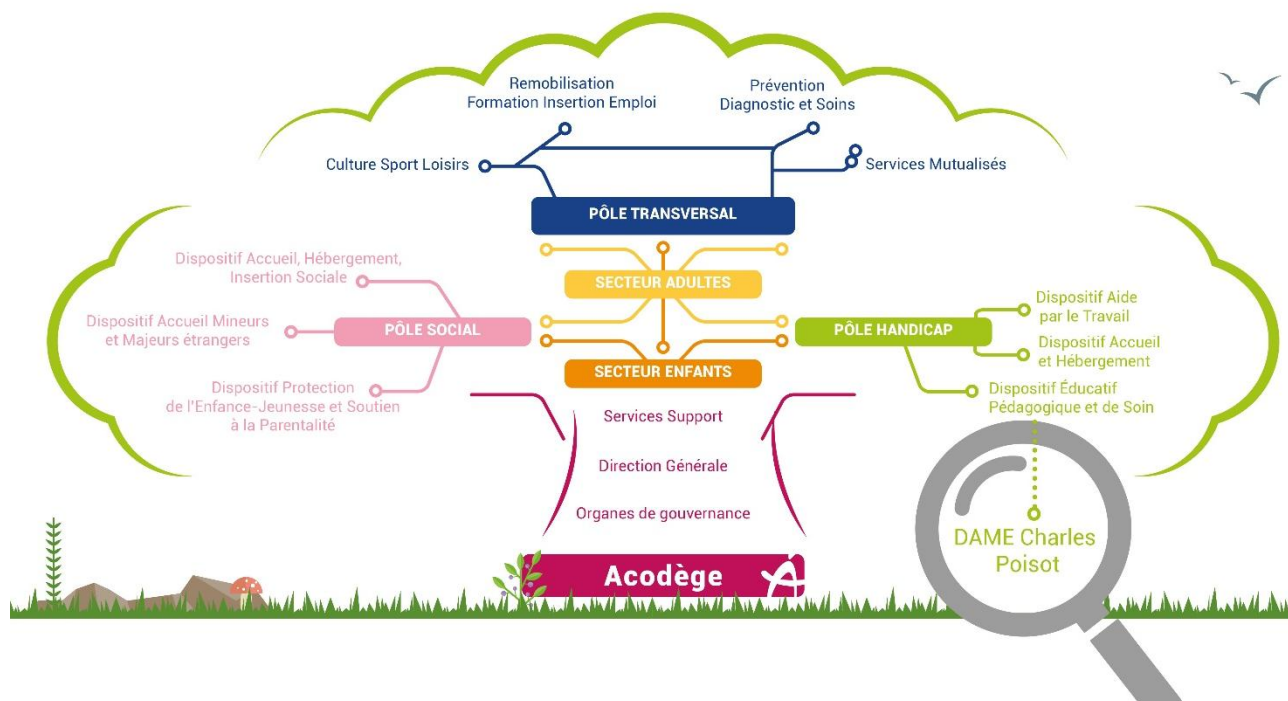
Nos ambitions pour 2020-2024

En 2020, l'Acodège a finalisé son nouveau Projet Associatif. Ce document fondamental exprime les valeurs et les principes, et définit - ou redéfinit - les missions et les objectifs en fonction des besoins des publics, et des contraintes de notre environnement socio-économique. Les grandes orientations stratégiques définies s'articulent autour de 7 ambitions pour :

- la gouvernance associative,
- le respect des droits des personnes accompagnées,
- la qualité des prestations,
- les relations et l'accompagnement,
- les relations et les conditions de travail,
- le vivre ensemble,
- le développement durable.

C'est l'ensemble de ces orientations, et leurs déclinaisons en actions, qui composeront le plan opérationnel du nouveau Projet Associatif.

I.2. ARCHITECTURE ASSOCIATIVE



I.3. PRINCIPAUX FINANCEURS



Dossier Usager Informatisé



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT



2.1. FICHE D'IDENTITE DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement ou du service	Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) Charles Poisot
Nom du directeur	MICHEL Dominique
Mode de financement	CPOM signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche Comté
Adresse administrative	1 rue du Chapitre – BP 21 21301 CHENOVE Cédex
Adresse e-mail	damecharlespoisot@acodege.fr
N° SIRET	333 695 922 00737
N° FINESS	21 098 070 2
Date d'arrêté de création	19 janvier 1965
Date de la dernière autorisation	1 ^{er} septembre 2022
Date de la dernière évaluation	2015
Dates du projet d'établissement	2015-2018
Amplitude d'ouverture sur l'année (en jours)	• 204 jours en accueil de jour • 244 jours en hébergement complet
Capacité de l'établissement ou du service	• 15 places en accueil de jour • 15 places en hébergement complet • 10 places en Prestation Milieu Ordinaire (PMO)

Effectif salariés au 31.12.2024	33
Nombre de bénéficiaires (source 2024)	50
Nombre de bénévoles actifs	1
Nombre de CVS (ou instances de participation) réalisés sur l'année	3 réunions CVS 3 réunions préparatoire au recueil des questions jeunes en amont des CVS 30 réunions « jeunes », 20 sur l'Hébergement Complet et 10 sur l'Accueil de Jour (fonctionnement, projet, propositions, organisation...)

2.2. MISSIONS DE L'ETABLISSEMENT

Depuis septembre 2022, un nouvel arrêté porte modification de l'autorisation délivrée à l'Acodège pour un fonctionnement en dispositif, ainsi l'IME Charles Poisot est devenu DAME et peut accueillir 40 adolescents et jeunes adultes, âgés de 12 à 20 ans. Auparavant, l'établissement accueillait 35 adolescents ou jeunes adultes, âgés de 14 à 20 ans à l'appui de deux prestations, un internat de 15 places et un externat de 20 places.

Ce nouvel arrêté a permis de faire évoluer l'offre d'accompagnement en dispositif afin de proposer aux jeunes accueillis, d'abord par un abaissement de l'âge pour être pris en compte, ensuite par le redéploiement de 5 places d'externat, la création d'une nouvelle prestation intitulée Prestation en Milieu Ordinaire (PMO) qui pourra accompagner 10 jeunes.

Ce fonctionnement en dispositif permet l'accueil de 15 jeunes en hébergement complet, 15 en accueil de jour et 10 jeunes en PMO. Il permet également de penser l'accueil et l'accompagnement dans une dynamique modulaire, souple pour proposer depuis les différentes prestations mises en œuvre une prise en compte la plus singulière et adaptée des jeunes afin de répondre à leurs souhaits et besoins.

Cette prestation en milieu ordinaire s'organise autour de trois interventions hebdomadaires, sur les champs éducatifs, thérapeutiques, scolaires et professionnels, adaptées à la situation de chacun.

Le DAME Charles Poisot est un lieu d'apprentissages, de soins et de socialisation pour des adolescents qui souffrent de troubles psychiques, auxquels sont associés un trouble du développement intellectuel léger ou un retard massif dans les apprentissages sociaux et scolaires.

Pour chaque jeune en lien avec sa famille, l'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement personnalisé qui combine des ateliers de socialisation, de soins, une scolarité adaptée, des expériences d'hébergement en chambres ou en studios, une formation professionnelle en partenariat avec le SAIP Acodège (Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle), dans la perspective que chacun puisse trouver et prendre sa place dans la Société.

« En fonction des possibilités de la personne », et afin de lui assurer la prise en compte optimale de ses besoins, l'établissement propose :

- « D'aider l'adolescent à être acteur de son devenir,
- De veiller à son bien-être physique et moral et d'assurer sa sécurité,
- D'être vigilant à sa bonne santé physique et psychique,
- De prendre en compte ses difficultés psychiques autant que ses difficultés intellectuelles ou son retard scolaire,
- De favoriser son épanouissement,
- De l'aider à développer ses moyens d'expression,
- De lui assurer une scolarité adaptée,
- De l'initier au monde du travail,
- D'assurer son intégration sociale,
- De l'informer et de le conseiller,
- D'accueillir et soutenir les parents. »

POPULATION ACCUEILLIE ET SUIVI DE L'ACTIVITE DE L'ETABLISSEMENT

3.1. PROFILS DES PERSONNES ACCUEILLIES

Effectif - Pyramide des âges

	EFFECTIF PRESENT N-I		ADMISSIONS ENTREES N		SORTIES ANNEE N	
	H	F	H	F	H	F
de 10 à 11 ans			3			
de 12 à 13 ans			1			
de 14 à 15 ans	1	1	2			
de 16 à 17 ans	7	1	5		1	
de 18 à 19 ans	17	1	1		4	
de 20 à 21 ans	7				4	
de 22 à 23 ans	3				1	
de 24 à 25 ans						
TOTAL / SEXE	35	3	12	0	10	0
Total H/F	38		12		10	

Notre file active est montée à 50 jeunes pour cette année 2024, ceci afin d'atteindre au 31 décembre le nombre de jeunes à accueillir en référence à notre agrément. En fin d'année, nous sommes à 40 jeunes accompagnés.

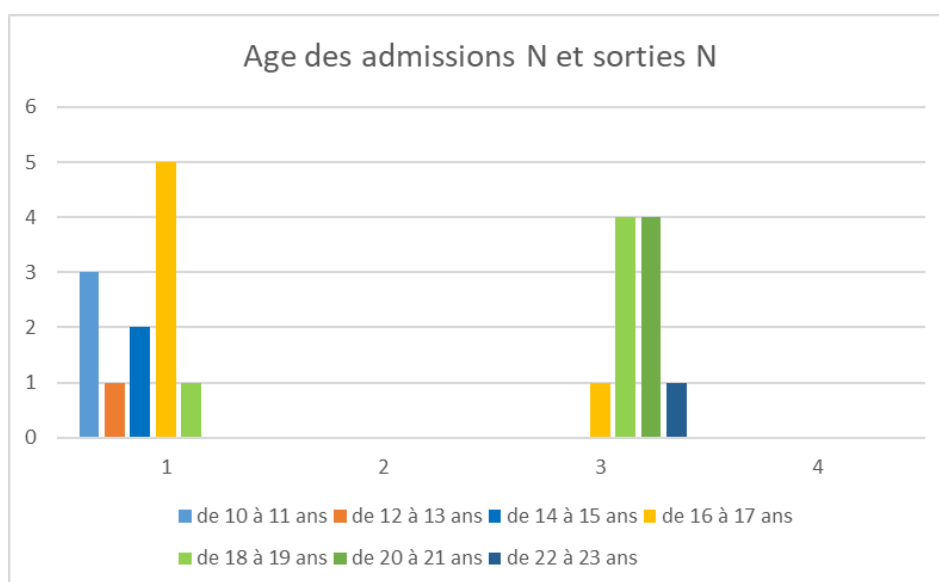
En corollaire de l'abaissement de l'âge affirmé dans le dernier arrêté de fonctionnement, sur la PMO notamment, nous avons accueilli 4 jeunes âgés de 11 à 13 ans, ce qui nous permet au regard du profil de ces jeunes complexes une action précoce et proposera de pouvoir accompagner sur une durée longue gage d'une intervention que nous espérons plus efficiente.

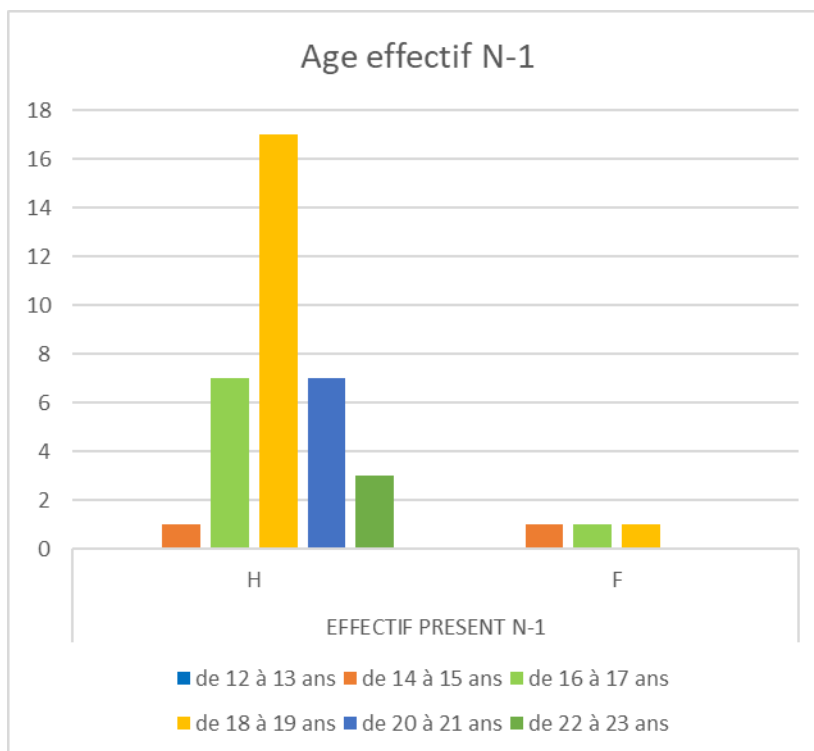
Au cours de l'année 2024, nous avons accueilli 12 jeunes et 10 jeunes ont quitté le dispositif. 5 jeunes ont été accueillis en Accueil de Jour, 2 jeunes sont accompagnés en Hébergement complet. 5 jeunes sont pris en compte par la Prestation en Milieu ordinaire sachant que 2 d'entre eux ont basculé en cours d'année d'un accompagnement en Accueil de Jour

Nous avons poursuivi le recours à la PMO pour 3 jeunes dont le projet adulte se confirmait, afin de favoriser leur installation dans leur nouvelle expérience grâce à un temps de transition et de « tuilage » avec les services partenaires accueillant ces jeunes.

Notre organisation en dispositif notamment dans son approche modulaire a permis également comme en 2023 de maintenir l'accompagnement d'un jeune via la PMO. Sans cette opportunité et volonté modulaires nous aurions mis fin à la prise en charge.

Les accueils en 2024 confirment la prévalence forte, présente depuis de nombreuses années, où ce sont des garçons que nous accompagnons très majoritairement, seulement 3 filles ou jeunes femmes sont présentes au sein du public accueilli.





Les données de la pyramide des âges au moment de l'admission montrent les premiers effets de l'abaissement de l'âge, le nouvel arrêté permettant d'accueillir à partir de 12 ans. Ce sont 4 jeunes de moins de 14 ans qui ont été accueillis dont 3 entre 11 et 12 ans.

La proportion de jeunes comprise entre 16 et 18 ans reste importante mais l'abaissement de l'âge à l'accueil en 2024 permet un accompagnement plus précoce, plus préventif ; de fait permet une perspective longue dans la prise en compte des besoins et souhaits des jeunes. Cela nous permettra de construire avec le jeune et sa famille, également les partenaires, les projets de soins, éducatifs et la dynamique professionnelle dans une vision apaisée.

Comme indiqué précédemment, la prévalence masculine est affirmée en 2024 où nous avons accueilli uniquement des garçons

- 92,5% du public accueilli sont des garçons.
- Au 31/12/2024 : 50% de l'effectif est majeur.
- Age moyen de l'effectif est de 17,3 ans.
- Age moyen à l'admission : 14,2 ans.
- Age moyen à la sortie : 20,1 ans.

L'âge moyen de l'effectif diminue légèrement passant de 17,9 à 17,3. À l'admission il baisse significativement, passant de 16,1 en 2023 à 14,2 cette année. L'effet du nouvel arrêté s'illustrant parfaitement au travers de ces chiffres.

L'âge à la sortie est similaire à 2024 baisse légèrement, passant à 19,9 avec un 20,1. Notons également que 5 jeunes adultes étaient sous aménagement Creton lors de leur sortie dont l'un a eu 20 ans en toute fin d'année 2023 et un autre durant l'année 2024.

Soulignons qu'en 2024, nous avons accueillis 3 jeunes présentant une situation complexe et 2 jeunes dans le cadre de la rentrée inclusive pour lesquels la situation scolaire était particulièrement difficile et sans solution.

Liste d'attente

LISTE D'ATTENTE au 31.12.2024

NOMBRE	DELAI MOYEN D'ATTENTE
8	

Le constat réalisé l'année précédente se confirme, la liste d'attente au 31 décembre 2024 reste relativement basse, 8 jeunes ont une notification d'orientation vers le DAME Charles Poisot. Courant 2024, nous avons accueilli deux jeunes qui restent présents sur la liste d'attente, étant accueillis sur la prestation PMO qui n'est pas la notification cible, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) maintient ces jeunes sur la liste d'attente. Dans les faits, il y a 6 jeunes en attente.

Sur ces 6 jeunes, un a réalisé un stage en vue d'une possible admission en 2025 et un autre en lien avec la situation complexe qu'il présente sera accueilli en 2025 sur cette même PMO.

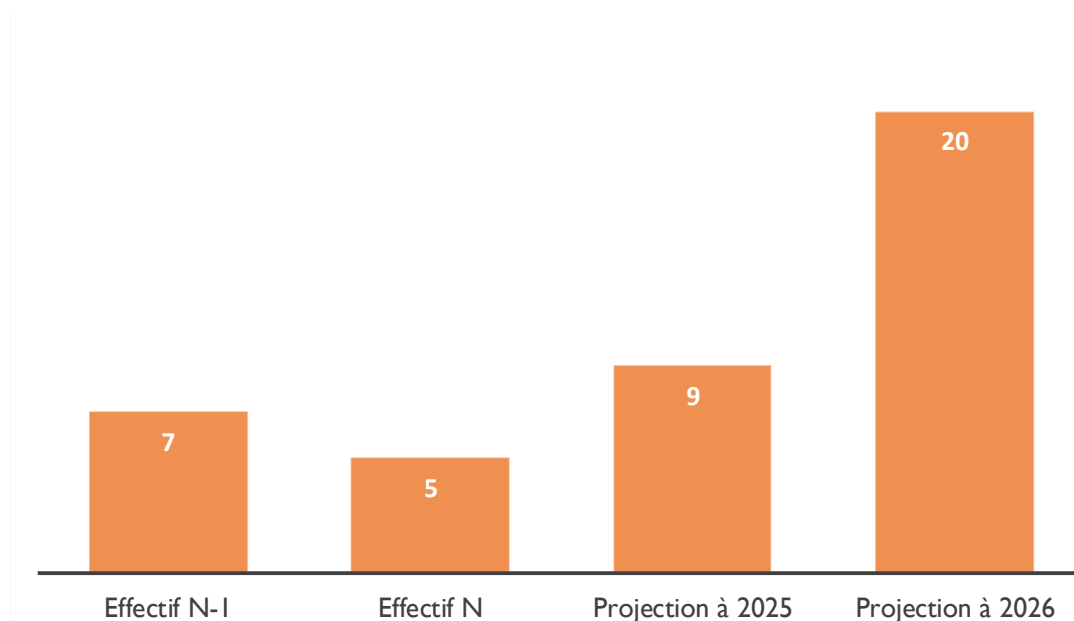
En outre, hors liste d'attente, nous avons accueilli dans le cadre de la rentrée inclusive 2 jeunes, initialement orientés vers le DITEP (Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique).

La moyenne d'attente s'élève à un peu plus de 6 mois. Pour calculer le délai d'attente, nous avons pris la date de notification d'orientation des jeunes et compté le nombre de mois à échéance du 31/12/2024 ou à la date de leur accueil. Ainsi, un jeune a été co-évalué avec le DITEP et orienté vers le DAME Charles Poisot par la CDAPH en octobre, son accueil a été immédiat. Un autre jeune accueilli en octobre, a été pris en compte en novembre dans le cadre de la PMO au regard de l'urgence liée à la situation complexe qui est la sienne.

Le fonctionnement en dispositif permet donc d'accueillir tous les jeunes présentés lors de la Commission d'Harmonisation. Leur maintien sur la liste d'attente de la MDPH reste nécessaire pour rappeler la priorité de leur orientation initiale et potentiellement les besoins d'accompagnement réels que l'effet dispositif pourrait gommer.

Nous avons contacté l'ensemble des familles dont l'enfant a une notification présente sur Via Trajectoire afin de leur confirmer l'orientation vers notre dispositif et connaître également la situation de leur enfant. Cela permet de vérifier si le projet du DAME Charles Poisot est toujours d'actualité.

Jeunes Adultes Maintenus en Amendement Creton (JAMAC)



La dynamique de sortie observée en 2022 et 2023, se poursuit et permet de réduire sensiblement le nombre de ces jeunes adultes en amendement CRETON. Ainsi, de la prévision initiale à 11 pour 2024, nous sommes au 31 décembre à un effectif de 5. Cela s'explique par la sortie de 4 jeunes adultes, 1 orienté en ESAT avec l'accès à un hébergement sur le même site que l'ESAT à Montbard, un vers le dispositif un chez soi d'abord jeune, deux ont souhaité retourner dans leur famille en lien avec un projet SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale), enfin un vers le SAJ (Service d'Accueil de Jour) de Seurre.

Ainsi, au 31 décembre 2024, il y a 5 jeunes adultes en amendement CRETON dont 2 qui ont eu 20 ans durant l'année. Les trois autres jeunes sont nés en 2002 et 2003 et deux ont un projet adulte en EANM (Etablissement d'Accueil Non Médicalisé). Les délais d'attente sont longs. Le troisième est sur un projet professionnel en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) et devrait être dans une dynamique de sortie plus courte.

Les 2 jeunes ayant eu 20 ans en 2024 présentent une situation préoccupante à la fois sur l'orientation pour l'un en EANM, pour l'autre en EAM (Etablissement d'Accueil Médicalisé), à la fois sur le contexte de précarité familiale et de fin d'accompagnement ASE (Aide Sociale à l'Enfance). De fait, un projet de sortie à courte échéance est peu probable. Le contexte familial très fragile risque d'impacter le projet de vie adulte, un risque de rupture est assez évident pour être signalé. Ces deux jeunes, au regard de leur dépendance, ne relèveront pas d'un dispositif type Un chez soi d'abord jeune. Pour l'un d'eux, son accueil au DAME Charles Poisot est consécutif d'une décision de la C.360 en lien avec sa situation complexe.

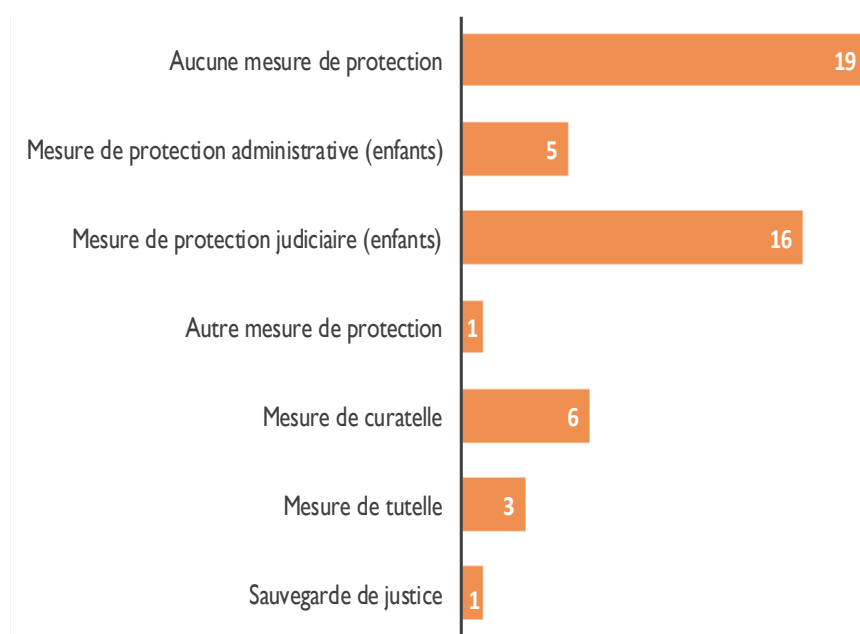
Comme l'an passé, nos projections pour 2025 et 2026 correspondent au nombre de jeunes qui auront 20 ans. Nous indiquons donc l'effectif cumulé de jeunes qui auront 20 ans sur ces deux années. Volontairement, nous ne prenons pas en compte les projets de sortie de ces jeunes pour au moins trois raisons. Certains présentent une telle complexité que leur projet de sortie, à ce jour, même s'il est dans une bonne dynamique reste fragile. D'autres

nécessitent des temps d'attente très longs, du fait des structures adultes accueillantes (EANM et EAM), soit 6 personnes. Enfin pour les jeunes adultes qui arrivent à 18 ans cette année, leur projet, même s'il avance, n'est pas encore totalement défini.

L'effet de complexité additionné à un manque de places sur le secteur adulte va conduire inexorablement à un empêchement de sorties fluides et relativement rapides et donc à embouteiller nos possibilités d'accueil. Ce cumul entrainera aussi un risque très aigue de rupture avec ces jeunes en situation complexe eu égard aux éléments indiqués précédemment.

Répartition des personnes bénéficiant d'une mesure de protection

(source tableau de bord indicateurs ANAP) au 31/12/2024



Sur les 40 jeunes présents au 31 décembre 2024, 21 jeunes sont mineurs, 5 auront 18 ans en 2025. Sur ces 5 jeunes, 3 accompagnés en Protection de l'Enfance ont nécessité au regard de leur situation notamment leur précarité familiale d'initier une procédure de mise sous protection fin 2024 qui devrait aboutir courant 2025.

La situation particulièrement fragile de certains jeunes accompagnés nécessite un étayage tant dans le champ de la protection légale majeur que dans le maintien d'une mesure de protection de l'enfance. Ce sont 7 jeunes adultes qui bénéficient de ces deux mesures dont des interventions ponctuelles via la mise en place d'Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) pour 2, leur retour en famille s'avérant impossible lors des fermetures du DAME Charles Poisot et la mise en place d'accueil temporaire vers un établissement adulte type EAM ne pouvant pallier intégralement.

Ce constat dessine une typologie de public ayant un besoin massif d'étayage tant sur le versant éducatif que dans l'accompagnement à la gestion des actes de la vie courante.

Concernant les mesures de protection légale, les 5 jeunes adultes sous amendement Creton bénéficient d'une mesure de protection légale ordonnée par le juge des tutelles. 4 jeunes ont entre 18 et 19 ans, ils sont tous bénéficiaires d'une mesure en Protection de l'Enfance. La précarité de leurs liens familiaux, exprimée notamment par un risque de rupture tant avec la famille, nécessite la mise en place d'une orientation vers le secteur adulte dès 18 ans et l'ouverture des droits à l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), une mesure de protection est instruite. Rappelons les deux jeunes, en amendement Creton depuis cette année 2024 dont le profil décrit ci-avant est à l'identique. Sur ces 4 jeunes, deux relevaient aussi d'une orientation, au regard de leur situation complexe, décidée en C.360.

Pour 4 jeunes, la procédure de mise sous protection, en écho à leur projet de vie et en lien avec les familles, est en cours.

Cela retranscrit un besoin impérieux pour la grande majorité du public accompagné par le DAME Charles Poisot de la suppléance dans la gestion administrative et financière. Ainsi, notre établissement s'engage aux côtés des bénéficiaires et de leur famille à accompagner ces derniers dans les démarches administratives relatives à la demande de mise sous protection via le service social de l'établissement.

Concernant les mesures en Protection de l'Enfance, le pourcentage des mineurs accompagnés bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance reste important aux environs de 50 % ; rappelons que les 12 jeunes accueillis cette année, 8 bénéficient d'une mesure en Protection de l'Enfance, soit 67%. Dans la plupart des situations, des carences éducatives graves ont entraîné les placements induisant dans de nombreux cas des troubles de l'attachement ou d'importants traumatismes se surajoutant ainsi à la déficience intellectuelle et aux troubles psychiques.

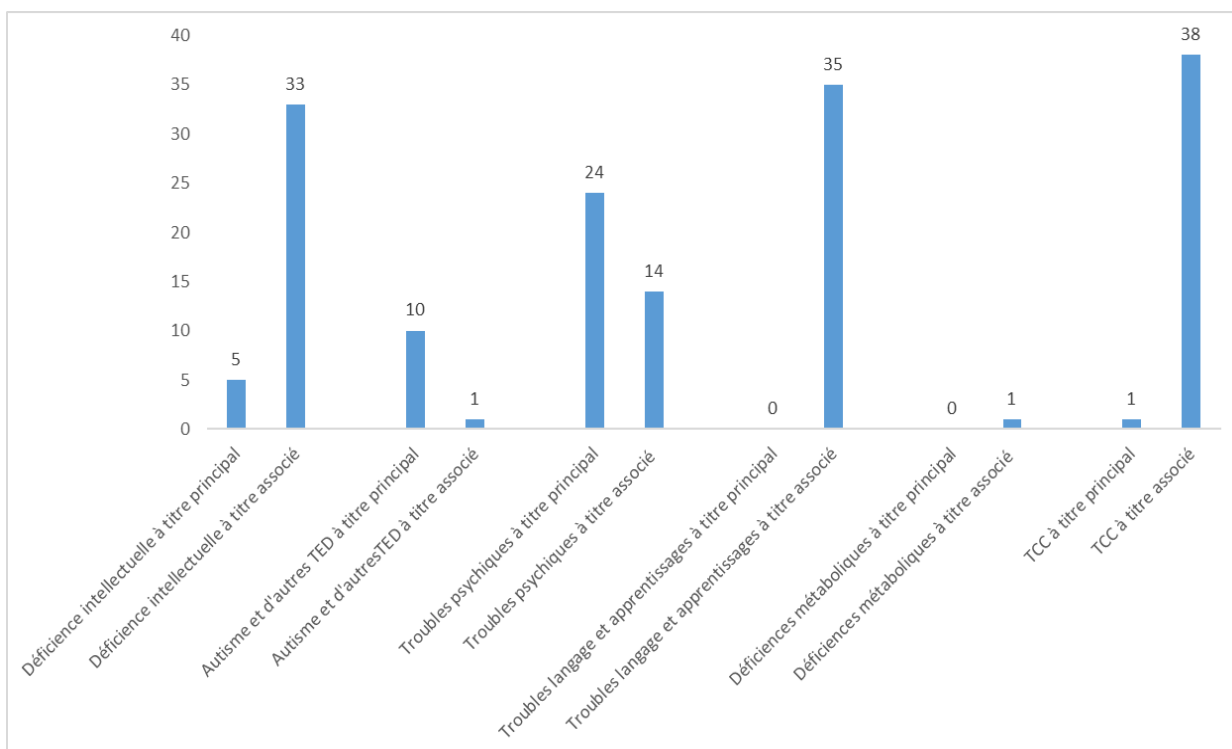
Ce cumul de problématiques complexifie grandement les accompagnements de ces profils à la confluence des secteurs et interroge aussi le projet adulte futur. En effet, la complexité de ces jeunes et l'absence de places dans les EAM et EANM rendent leur accueil sur le secteur adulte très incertain, la fragilité du parcours après 18 ans en Protection de l'Enfance renforce également les risques de rupture lors de ce passage à l'âge adulte.

Caractéristiques cliniques (source tableau de bord indicateurs ANAP)

TYPOLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2023	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
DEFICIENCES INTELLECTUELLES			
Déficiência intellectuelle à titre principal	6	2	3
Déficiência intellectuelle à titre associé	30	10	7
AUTISME et AUTRES TROUBLES ENVAHISSANTS DU DEVELOPPEMENT			
Autisme et d'autres Troubles Envahissants du Développement à titre principal	9	2	1
Autisme et d'autres Troubles Envahissants du Développement à titre associé	0	1	0
TROUBLES PSYCHIQUES			
Troubles psychiques à titre principal	22	8	6
Troubles psychiques à titre associé	11	5	2
APPRENTISSAGES			
Troubles du langage et des apprentissages à titre principal	0	0	0
Troubles du langage et des apprentissages à titre associé	30	12	7
DEFICIENCES AUDITIVES			
Déficiences auditives à titre principal	0	0	0
Déficiences auditives à titre associé	0	0	0
DEFICIENCES VISUELLES			
Déficiences visuelles à titre principal	0	0	0
Déficiences visuelles à titre associé	0	0	0

Caractéristiques cliniques (suite)

TYPOLOGIE	EFFECTIF PRESENT 31.12.2023	ADMISSION S ENTREES N	SORTIES ANNEE N
DEFICIENCES MOTRICES			
Déficiences motrices à titre principal	0	0	0
Déficiences motrices à titre associé	0	0	0
DEFICIENCES METABOLIQUES			
Déficiences métaboliques à titre principal	0	0	0
Déficiences métaboliques à titre associé	1	0	0
CEREBRO-LESIONS			
Cérébro-lésions à titre principal	0	0	0
Cérébro-lésions à titre associé	0	0	0
POLYHANDICAP			
Polyhandicap	0	0	0
TROUBLES DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE			
Troubles du comportement et de la conduite (TCC) à titre principal	1	0	0
Troubles du comportement et de la conduite (TCC) à titre associé	35	12	9
AUTRES TYPES DE DEFICIENCES			
Autres types de déficiences à titre principal	0	0	0
Autres types de déficiences à titre associé	0	0	0



Comme les années précédentes, les caractéristiques des jeunes accueillis au DAME Charles Poisot montrent un public présentant une déficience intellectuelle ou un retard scolaire massif et des troubles psychiques. Soulignons également que sur les 40 jeunes accompagnés au 31 décembre 2024, 39 présentent des troubles des conduites et du comportement.

Ainsi, 90% du public accueilli présente une déficience intellectuelle soit à titre principal, soit à titre associé.

- 90 % des bénéficiaires présentent des troubles psychiques et pour 60 % de l'effectif il s'agit du trouble principal étant la résultante d'une psychopathologie du type : troubles de la personnalité, troubles psychotiques...
- 90% du public accompagné au DAME Charles Poisot cumule des troubles psychiques et une déficience intellectuelle.
- 97,5% des bénéficiaires présentent des troubles des conduites du comportement dont 60% sont caractérisés par de l'hétéro-agressivité.
- 10 jeunes accueillis présentent des troubles autistiques et autres Troubles Envahissant du Développement à titre principal, soit 25% de l'effectif global du DAME Charles Poisot.

- 52,5% de jeunes ont bénéficié ou bénéficient d'une prise en charge sanitaire en parallèle du DAME. Courant 2024, ce sont 10 jeunes pris en charge en hôpital de jour, 6 en CMP (Centre Médico Psychologique) pour les majeurs, 2 auprès d'un centre hospitalier spécialisé hors département, 1 auprès d'un psychiatre libéral, 7 dans le cadre de notre convention de partenariat avec le service adopsychiatrie du CHU (Centre Hospitalier Universitaire) soit en consultation, soit en hospitalisation programmée. Sur ces 7 jeunes, 5 cumulent des soins coordonnés entre hôpital de jour, service adopsychiatrie du CHU complémentaires à l'intervention du DAME Charles Poisot.

Le public accompagné au DAME Charles Poisot, s'il est bien identifié, nécessite de rappeler qu'il présente un cumul de problématiques à appréhender globalement : troubles cognitifs, des apprentissages, troubles psychiques, comportementaux, etc...

Appréhender globalement cela, c'est rappeler que les jeunes accueillis présentent une déficience psychique et/ou une déficience intellectuelle légère sachant que l'une ou l'autre peut être la déficience principale. Des jeunes présentant une efficience limite ou connaissant un retard scolaire massif peuvent également correspondre aux publics que nous accueillons.

D'autres éléments symptomatiques peuvent être pris en compte, ces jeunes présentent et/ou cumulent un parcours fait de ruptures avant leur arrivée sur le DAME Charles Poisot ; tant dans la sphère familiale/protection de l'enfance, que dans les sphères sanitaires, médico-sociales et scolaires.

Pour illustrer autrement la position de ces jeunes, au carrefour des différentes institutions sanitaires, médico-sociales, de protection de l'enfance et parfois judiciaires, nous voulons souligner le nombre de jeunes orientés à la suite d'un Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS) mis en œuvre à la suite de la complexité que présente leur situation et les enjeux de leur double ou triple vulnérabilité, ils sont au nombre de 11 sur 40 au 31 décembre 2024, dont 4 accueillis sur cette même année. Nous pourrions ajouter les deux jeunes pris en compte dans le cadre de la rentrée inclusive.

Autre éclairage sur le champ plus spécifique de la double vulnérabilité de ces jeunes, en 2024, 16 jeunes présentent un contexte familial qui nécessite un accompagnement par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). 8 jeunes sur les 12 accueillis sont bénéficiaires d'une mesure en Protection de l'Enfance et sur les 9 jeunes sortis dans l'année, 7 bénéficiaient à leur arrivée d'une même mesure. Sur l'effectif présent au 31 décembre 2024, nous pourrions ajouter 4 jeunes dont la situation familiale nécessiterait encore un soutien de la Protection de l'Enfance.

60% des jeunes accompagnés présentent un handicap psychique à titre principal nécessitant un recours impérieux aux structures sanitaires. Le travail de convention notamment avec le service adopsychiatrie du CHU et l'Hôpital de Jour les Cigognes permet une collaboration souple et adaptée au profit de ces jeunes afin de tendre vers une stabilisation de leur état psychique.

Ainsi, 6 jeunes ont été hospitalisés en 2024, dont 3 jeunes à plusieurs reprises dans le cadre d'hospitalisations programmées et organisées avec le CHU ; 2 jeunes à la suite de crises clastiques ou de fugues mobilisant les secours et leur arrivée vers les urgences pédiatriques.

Ce sont donc 50% de ces jeunes qui présentent une situation de très grande vulnérabilité où leur stabilisation passe nécessairement par un accompagnement pluriel prenant en compte cette dimension de système complexe dans lequel ils se trouvent. De fait, il y a nécessité d'articuler, de coordonner, de fluidifier nos partenariats autour de ce triptyque sanitaire, Aide Sociale à l'Enfance et médico-social auquel pour nombre de jeunes la question de la réponse judiciaire doit également être appréhendée.

3.2. PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Provenance

(source tableau de bord indicateurs ANAP)

	Effectif au 31.12.2024
En provenance du domicile ou du milieu ordinaire	6
En provenance d'un Etablissement de santé	6
En provenance d'un Etablissement ou service médico-social	27
Autre provenance que domicile/milieu ordinaire/ES/ESMS	1
Provenance non connue	0

Comme l'an passé, il nous semble pertinent d'éclairer la provenance à partir des entrées réalisées.

12 jeunes ont été accueillis au DAME Charles Poisot, 9 bénéficient d'un accompagnement par des services sociaux, médico-sociaux ou sanitaires Les 3 autres jeunes sont scolarisés en ULIS (Unité Localisé pour l'Inclusion Scolaire) sans autre accompagnement d'actualité lors de leur admission.

8 jeunes bénéficiaient d'une mesure au titre de la protection de l'enfance au moment de leur accueil. 8 d'entre eux ont déjà connu une mesure de placement au titre de la Protection de l'Enfance dont pour 7 cette mesure est toujours effective en termes d'éloignement, une a évolué par un retour famille soutenu par un Placement à Domicile.

7 de ces nouveaux jeunes accueillis, sont connus du secteur sanitaire dont 5 étaient toujours accompagnés à leur entrée.

4 de ces jeunes ont bénéficié d'un recours auprès de la Communauté 360 via la tenue de Groupe Opérationnel de Synthèse, au regard de la complexité de leur parcours. Pour Ces quatre jeunes, la Communauté 360 a préconisé un accueil sur le DAME Charles Poisot.

Précisons également que nous avons participé cette année 2023 à 20 réunions organisées par la C 360 pour aborder la situation de 9 jeunes dont 7 sont accompagnés par le DAME Charles Poisot, dont 4 accueillis en 2024 et un en 2025 dans le cadre de la PMO.

Comme indiqué précédent, nous commençons à ressentir les effets du nouvel agrément de l'établissement (âge d'entrée abaissé à 12 ans et mise en place de la PMO). Que ce soit par l'accueil de jeune de 11, 12 et 13 ans que par une intervention plus précoce et préventive notamment auprès de jeunes scolarisés en ULIS. Néanmoins, le DAME Charles Poisot doit poursuivre son travail d'information pour accroître encore sa visibilité sur l'intervention possible en PMO depuis le DAME Charles Poisot qui demeure trop méconnu. Pour nombre de partenaires, nous restons l'institution de dernier recours, expliquant la concentration en son sein de ces parcours institutionnalisés bien souvent jalonnés de ruptures.

Origine géographique – Répartition - Répartition par départements

DEPARTEMENTS	EFFECTIF PRESENT N-1	ADMISSIONS N	SORTIES N
Côte-d'Or (dont mineurs/majeurs non accompagnés)	38	10	10
Départements de Bourgogne-Franche-Comté (Hors Côte-d'Or) soit 25,39,58,70,71,89,90		2	
TOTAL	38	12	10

L'origine géographique des jeunes que nous accompagnons est primordiale dans un double objectif, d'abord éducatif, leur permettre d'avoir rapidement la capacité de voyager seul tant pour leur vie sociale que professionnelle, ensuite budgétairement afin de contenir les coûts de transport en taxi.

Ainsi, nous poursuivons notre travail d'autonomisation des jeunes accompagnés notamment à travers l'apprentissage à l'utilisation des transports en commun. La proximité du lieu d'habitation et l'accès proche à des transports en commun pour les jeunes accueillis rendent cohérente et efficiente cette démarche.

11 jeunes sont bénéficiaires de la prestation transport et empruntent un taxi régulièrement dont 3 au quotidien, 8 sont internes et prennent le taxi en début et fin de semaine. Sur ces 11 jeunes, il y a peu de possibilités d'envisager une autonomie en transport pour deux raisons au moins, les difficultés d'autonomie et la distance ou desserte en transport en commun véritable frein à un projet d'autonomie. De fait, le secteur géographique, en plus de l'éloignement et du coût qu'il génère, est un facteur d'inégalité territoriale.

Comme nous l'évoquions l'année passée, l'accueil de ces jeunes sur des territoires « nouveaux » et avec une desserte en transport en commun inefficace, engendre une augmentation sensible des coûts transport conjoncturellement et structurellement (puisque pas d'autonomie possible dans les transports pour ces jeunes). Un jeune habite le nord Côte-d'Or et les CNR (Crédits Non Reconductibles) attribués, initialement pour compenser sa venue sur le DAME Charles Poisot, ont été refusés par la suite et ce malgré un accueil hors périmètre d'intervention du DAME. Ce jeune n'a pas les capacités à prendre seul les transports et le trajet nécessite empêche toute mutualisation ; de fait ce coût de transport impacte fortement le budget de l'établissement. Deux autres jeunes résident en Saône & Loire et impactent également le budget transport ; le projet d'autonomie restant très fragile voire impossible pour ces deux jeunes.

Parcours scolaire et de formation

I. Sclarité et activité

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES	SORTIES ANNEE N
Sclarité générale et adaptée (MFR, Education Nationale, SEGPA...)	3	1	
Sclarité spécialisée, Médico-Sociale, (IME, ITEP, ULIS...)	31	6	9
Accueil de jour		2	
Désclarisé (plus de 16 ans)	4	3	1
TOTAL	38	12	10

- Focus sur les suivis spécialisés

Le développement de la PMO conjugué à notre participation, pour la première fois, aux réunions relatives à la rentrée inclusive, permettent d'accueillir des jeunes avant une possible rupture scolaire. Ce sont 3 jeunes qui sont scolarisés en école ordinaire, pour deux en ULIS et pour un en SEGPA. Les moyens de la PMO permettent d'intervenir au sein des écoles concernant les deux jeunes en ULIS. Pour le troisième, scolarisé en SEGPA et accueilli en Accueil de Jour sur le DAME, nous avons fait le choix de déployer un éducateur une fois par semaine du plateau technique de jour pour accompagner au collège ce jeune.

Un jeune est scolarisé également sur l'extérieur et a basculé de l'Accueil de Jour vers la PMO dans le cadre d'une formation spécifique autour de l'informatique.

Un jeune est scolarisé depuis l'Hôpital de Jour, face à l'état psychique de ce jeune, le maintien sur le site du DAME s'avérait difficile voire contreproductif pour ce jeune. Il est désormais accompagné en PMO pour éviter la rupture avec le DAME, afin également d'évaluer un projet scolaire étayé en milieu ordinaire

Enfin, un jeune accompagné en PMO et déscolarisé depuis de nombreuses années, a repris une amorce de scolarisation en avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

2. Niveau de scolarisation / formation

	EFFECTIF PRESENT N - 1	ADMISSIONS ENTREES N	SORTIES ANNEE N
Maternelle	3		
Primaire	34	11	9
Secondaire	1	1	1
TOTAL	38	12	10

3. Diplômes obtenus dans l'année

INTITULE DU DIPLOME	NOMBRE
CFG	1
ASSR1	3
ASSR2	4

Commentaires :

6 jeunes ont obtenu des diplômes concernant les apprentissages en prévention routière, 3 jeunes ont validé l'ASSR1 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) et 4 jeunes l'ASSR2. L'un d'eux cumule l'obtention des deux ASSR.

L'accompagnement pédagogique se poursuit au sein de l'unité d'enseignement pour 22 bénéficiaires. Ces derniers reçoivent les enseignements par groupe de niveau à hauteur de 3 demi-journées par semaine maximum. Un groupe de jeunes prépare à l'obtention du Certificat de Formation Générale (CFG), soit 5 jeunes qui passeront en 2025 ou 2026 les épreuves.

Dans la dynamique des projets professionnels des jeunes, nous poursuivons des démarches de scolarité partagée en lien avec le SAIP (Service d'Accompagnement à l'Insertion Professionnelle) tant dans la mise au travail de ces jeunes en atelier que dans le soutien aux apprentissages nécessaires aux certifications professionnelles préparées par ces jeunes.

Soulignons également le partenariat instauré depuis plus de 10 ans avec le Club local de Tir à l'Arc. Les jeunes sont encadrés par une éducatrice sportive brevetée d'état, ancienne sportive de haut niveau avec plusieurs titres nationaux et internationaux à son actif. Les jeunes apprennent patience, coordination, respect des règles drastiques de sécurité, concentration... Autant d'apprentissages qui leur proposent de se rassembler psychiquement et physiquement. Cette activité a lieu pendant un semestre aux beaux jours les jeunes du DAME Charles Poisot partent expérimenter le tir à l'arc en plein air, sur le terrain de tir du plateau de Chenôve. Deux jeunes ont pu rejoindre le club et participent aux entraînements en tant que licenciés ordinaires. Pour l'un deux, deux projets se construisent de participer aux compétitions avec le club, également dans le cadre de l'UNSS.

Comme indiqué précédemment, le développement de la PMO propose une augmentation sensible des jeunes à accompagner depuis une scolarisation ordinaire. Ils sont 5 aujourd'hui à être dans cette dynamique. Un des objectifs était de prévenir les risques de rupture et permettre de soutenir une démarche inclusive pour les jeunes accueillis, nous y répondons de mieux en mieux. Cela ne doit pas masquer, les situations d'autres jeunes que nous prenons en compte qui sont encore synonymes de ruptures scolaires. À cet endroit, l'UE (Unité d'Enseignement) interne à l'établissement est sollicitée pour permettre à ces jeunes de renouer avec les apprentissages scolaires.

Sur 2024, nous avons maintenu notre volonté d'informer sur le fonctionnement en dispositif qui est le nôtre désormais auprès de différents principaux de collège.

3.3. MOTIFS DE DEPARTS, SORTIES

Orientations prévues et non réalisées

5 jeunes présents sur le DAME Charles Poisot bénéficient d'une notification d'orientation vers le secteur adulte, les droits à l'Allocation Adulte Handicapé ainsi qu'une mesure de protection juridique dans le cadre de leur majorité ont également été mis en œuvre. Malgré cela, l'absence de places sur le secteur adulte, notamment en EAM plus précisément en Foyer d'Accueil Médicalisé mais également en EANM notamment les foyers de vie, pénalise fortement la dynamique de sortie de ces 5 jeunes.

Le décalage entre eux et les autres jeunes s'intensifie, nous percevons également des éléments d'angoisse où malgré une bonne collaboration et des accueils temporaires pour deux d'entre eux, cela reste peu concrets et lointains pour ces jeunes dont les troubles cognitifs et psychiques ne permettent pas une capacité à se projeter.

Ces frustrations et angoisses sont également activées par le départ d'autres jeunes dont les capacités permettent un départ vers des structures ayant plus de disponibilités pour accueillir.

Dans le cadre des jeunes en aménagement Creton, nous avons donc un risque réel d'augmentation face à une faiblesse, voire une absence de réponse sur le secteur adulte notamment là où il y a besoin pour ces jeunes d'un hébergement.

Sorties par motif ou destination

(source tableau de bord indicateurs ANAP)

	Mineurs	Adultes	Jeunes sous Amendement CRETON
Décès	0	0	0
Hospitalisation	0	0	0
Retour domicile ou milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un Service médico-social	1	4	3
Réorientation vers un autre ESMS (*) précisez (ESAT, Foyer de Vie, FAM, MAS, autres...)	0	0	2
Sortie vers une autre destination	0	0	0
Sortie définitive (hors accompagnement ou hébergement temporaire, consultation ponctuelle et interruption ou sortie temporaire)	0	0	0
TOTAL	1	4	5

En 2024, 10 jeunes sont sortis du DAME Charles Poisot dont 2 jeunes sous amendement CRETON :

- 1 embauche en ESAT (Etablissement de Service d'Aide par le Travail) avec accueil en foyer d'hébergement
- 3 jeunes ont intégré le dispositif « Un chez soi d'abord jeune »
- 1 accueil en SAJ avec un montage singulier pour son hébergement avec les Résidences Acodège afin de permettre une stabilité de sa situation. Un hébergement au domicile d'un des deux parents n'était pas opportun tant en raison de la distance à parcourir au quotidien que par l'instabilité du contexte familial.

- 1 retour famille demandé au 18 ans d'un jeune par lui et sa mère malgré un changement de prestation en PMO permettant de répondre à la demande d'une scolarisation ordinaire et un accompagnement au sein du DAME trop connoté pour la mère.
- 2 retours au domicile parental pour des jeunes et leur famille qui n'ont pas souhaité continuer l'accompagnement proposé par le DAME et le SAIP Acodège et le projet professionnel. Les droits ont été sollicités auprès de la MDPH ainsi qu'une demande d'orientation vers un SAVS.
- Pour les deux derniers jeunes, le comportement d'errance permanent, de marginalisation n'a pas permis de stabiliser leur situation. Pour le premier, étant majeur nous l'avons positionné vers un chez soi d'abord jeune dans l'espoir qu'il puisse être accueilli avant rupture du domicile maternel. Pour le second, malgré un maillage avec la cordée éducative et la prestation PMO, aucune n'accroche n'a été possible.

L'orientation vers le secteur adulte reste donc un enjeu majeur pour les jeunes accueillis au DAME Charles Poisot.

En lien avec le jeune, sa famille, l'éducateur référent et l'assistante sociale, nous menons une démarche qui se veut la plus anticipée possible au regard de la situation du jeune. Ainsi, dès 16 ans nous initions les premières pistes du projet socio-professionnel avec le jeune et sa famille, en lien avec le SAIP sur le plan de l'évaluation des compétences et les intérêts professionnels du jeune.

L'agrément du SAIP permettant l'accueil dès 14 ans, nous regardons selon la situation que présente le jeune, l'opportunité d'une démarche professionnalisante plus précoce.

Nous réalisons également un travail prospectif et partenarial dynamique est réalisé auprès des partenaires du secteur adulte. L'objectif est de permettre à chaque jeune qu'il puisse trouver sa place dans notre société.

En effet, le public accompagné au sein du DAME Charles Poisot présente des problématiques complexes qui nous convoquent à construire avec le jeune et sa famille, des montages singuliers et innovants. Si ces montages relèvent d'un travail « artisanal » permettant de personnaliser les projets, il demeure que ce travail reste encore trop dépendant des volontés et convictions propres à chaque partenaire, notamment pour accompagner les situations les plus difficiles et complexes.

Le premier partenaire est la famille, à partir de ce postulat, en lien et à la demande des représentants de parents, nous avons proposé en fin d'année 2024 une présentation du secteur adulte et des enjeux de la vie adulte en secteur protégé. Ce temps a permis aux parents d'avoir un éclairage là où ils leur aient demandé, en connaissant peu ou pas ce secteur adulte, d'accompagner leur enfant dans des décisions qui impacteront leur vie future. Ce temps a permis également aux parents d'échanger, de témoigner et de les rassurer.

Malgré ces éléments volontaristes du DAME de tendre au sur-mesure pour chaque jeune, de les soutenir ainsi que leur famille, il n'en reste pas moins un contexte plus que tendu sur le secteur adulte que nous évoquions précédemment. Cela est d'autant plus délicat que les jeunes que nous accompagnons présentent un profil pouvant freiner leur accueil tant par les problématiques qu'ils présentent que par les besoins notamment d'hébergement qu'ils nécessitent.

Ces différents éléments peuvent impacter la durée d'accompagnement et le maintien plus durable de ces jeunes sous aménagement Creton Sans oublier l'évolution psychique de certains jeunes nécessite également, malgré un projet initial pertinent, de repenser l'orientation.

Notons que la communauté 360 tend à cet objectif de chercher et trouver ensemble, des réponses pour ces personnes aux parcours dit « complexes », en favorisant l'implication de tous les partenaires concernés par ces situations. 2 jeunes ont été positionnés prioritaires par la C.360 en 2023, dans leur orientation vers un EAM. Cela a permis de travailler concrètement leur projet via des accueils temporaires et des stages réguliers. Malgré cela, ces deux jeunes restent toujours en attente d'un accueil dans un contexte familial très fragile et pour un des deux, les mises en danger déjà présentes ne font qu'augmenter en l'absence d'accueil sur le secteur adulte.

Il s'avère déterminant que la coordination portée par cette communauté permette de trouver des montages, cela nécessite des temps dédiés et à nouveau une volonté partagée des acteurs afin que les réponses apportées gagnent en efficience et ne soient pas mal vécues par ces acteurs.

La commission Mouvement évoquée dans le rapport d'activité 2023 fonctionne bien, elle permet concrètement d'approcher et de croiser les besoins des jeunes du secteur enfance dans leur orientation vers le secteur adulte. Elle permet des temps à distance du quotidien afin de penser autrement les accueils, les visites, la découverte des structures adultes.

Si cela s'avère nécessaire, cela ne peut pas reposer que sur les bonnes volontés des établissements et des équipes, la question d'un diagnostic territorial à l'échelle du département est essentielle afin d'évaluer les besoins en termes de population et pouvoir répondre dans une démarche systémique et non comme actuellement en fonction de l'intensité, de la tension que présente une situation par rapport à une autre. Il faut aujourd'hui une boussole et moins d'arbitrage d'une situation à une autre.

Durée de séjour ou d'accueil

	NOMBRE d'USAGERS
de 3 à 6 mois inclus	1
de 6 mois à 1 an inclus	1
de 1 an à 18 mois inclus	
de 18 mois à 2 ans inclus	
de 2 à 3 ans inclus	1
de 3 à 4 ans inclus	2
de 4 à 5 ans inclus	
de 5 à 10 ans inclus	5
TOTAL	10

Somme totale des durées d'accompagnement en nombre de jours

(la durée d'accompagnement est l'écart en nombre de jours entre admission et sortie)

15169 jours d'accompagnement

(source tableau de bord indicateurs ANAP)

Commentaires :

La durée moyenne d'accueil est de 4 ans et 1 mois, elle a sensiblement diminué par rapport à l'année précédente, elle se situe dans la tendance des années antérieures, en moyenne au-dessus d'un peu plus de 4 ans. 1 jeune était accompagné depuis 2015, soit presque 9 ans. 1 depuis 2018 soit presque 6 ans selon les dates d'entrée et de sortie, 3 en 2019 avoisinant les 5 ans d'accompagnement, 1 en 2020 presque 4 ans, 2 en 2021 pour une durée de 3 ans, 1 en 2023 et 1 en 2024 pour des durées très courtes.

3.4. ABSENTEISME DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Nombre de journées d'absence des personnes accompagnées

329	jours d'absence
-----	-----------------

Nous avons maintenu notre choix de considérer les absences comme effectives au-delà de 72 h. En effet, la majorité des absences est inférieure à 72 h et nécessite un travail de lien étroit avec le jeune, sa famille et les partenaires.

5 jeunes ont été hospitalisés en 2024. 3 jeunes ont été durablement malades cette année sur des périodes longues sans que le projet d'accompagnement par le DAME soit remis en question, de fait, nous avons subis ces absences dans l'attente de leur retour.

Nous avons pris à l'encontre de plusieurs jeunes, notamment 3 pour des faits graves, des mesures d'exclusion temporaire au regard de leurs comportements violents envers les autres jeunes ou professionnels. Le recours aux forces de l'ordre a dû être sollicité face à l'intensité de ces comportements violents sans qu'ils s'agissent pour autant de crises de clastiques.

Nous avons répondu favorablement aux quelques demandes de parents concernant des absences de leur enfants pour des raisons familiales (vacances, rendez-vous médecins spécialistes, obsèques...)

Il y a peu de jour de fugue dans les faits, ces dernières sont majoritairement terminées dans la journée même et ne créent pas d'absence.

Tableau récapitulatif

Pour l'Établissement, nous pouvons globaliser les données 2024 de la manière suivante :

Présence des bénéficiaires au 31.12.2023	38
Nombre d'entrées réalisées en 2024	12
Nombre de sorties réalisées en 2024	10
Effectif total bénéficiaires au 31.12.2024	40
Nombre de bénéficiaires accueillis au cours de l'année 2024	50
dont usagers entrés en N et sortis en N	1
Origine géographique	Région Bourgogne-Franche-Comté
	Hors région
Age moyen au 31.12.2024	17 ans 3 mois
Durée moyenne d'accueil	4 ans 1 mois
Liste d'attente au 31.12.2024	8

En 2024, nous sommes parvenus à accompagner 40 jeunes conformément à notre agrément. Comme en 2023, nous avons accueilli plus de jeunes au nombre de 12 jeunes, et tout en réalisant 10 sorties.

Si nous accompagnons 40 jeunes au 31 décembre 2024, 40 places doivent être comptabilisées ; l'accueil en PMO « renforcée » d'un jeune en situation complexe ayant été validée par l'ARS.

De fait, notre file active augmente sensiblement par rapport aux années précédentes, du fait d'un accueil plus important sur l'ensemble du dispositif (12 jeunes en 2024 pour 9 en 2023 et 6 en 2022), la PMO a permis à la fois d'accueillir rapidement des jeunes dont l'orientation cible est Accueil de Jour ou Hébergement Complet, à la fois de préparer un temps de transition pour les jeunes sortants en lien avec les partenaires du secteur adulte (notamment dans le champ de l'exclusion sociale).

La montée en charge de cette nouvelle prestation a permis au 31 décembre 2024 d'être à 10 conformément à notre agrément.

Comme l'année passée, nous avons accueilli l'ensemble des jeunes orientés depuis la commission d'harmonisation, ils étaient au nombre de 8. Notre fonctionnement en dispositif a permis ces accueils ; le mode ambulatoire de la PMO propose cette opportunité d'accompagnement comme une porte d'entrée sur le dispositif Charles Poisot indépendamment de la notification et de l'orientation cible.

Nous avons donc accueilli 7 jeunes depuis cette commission, sachant que la plupart était en cours d'accueil ou déjà accompagné. Pour un jeune, les parents ont refusé dans confirmer par écrit à la MDPH malgré notre conseil de leur faire. Nous avons donc accueilli 5 jeunes en dehors de la liste proposée lors de la commission d'harmonisation (GOS, rentrée inclusive notamment)

Soulignons d'ailleurs, qu'un seul jeune présenté en commission d'harmonisation présentait une orientation cible PMO.

Comme présenté précédemment, les problématiques présentées par les jeunes motivant leur orientation vers notre dispositif restent identiques et marquées par le cumul de celles-ci : déficience intellectuelle ou retard scolaire massif, handicap psychique, troubles de l'attachement, contexte familial fragile pour plusieurs. Problématiques qui souvent situent ces jeunes au carrefour d'accompagnements multiples et complexes entre les secteurs médico-social, sanitaire et protection de l'enfance. Pour illustrer cela, nous observons que 4 jeunes ont été orientés à la suite de Groupe Opérationnel de Synthèse réalisé par la C.360, deux jeunes ont été accueillis dans le cadre du dispositif « rentrée inclusive ».

Si le DAME Charles Poisot est repéré et reconnu dans l'accompagnement de ce public par les partenaires des différents secteurs du territoire, nous voulons intervenir au plus tôt dans une dynamique de parcours modulaires et adaptés aux projets des bénéficiaires avec le développement de projets de scolarité partagée. Nous avons ainsi interpellé la MDPH et l'ARS lors de la commission d'harmonisation sur le peu de jeunes présents sur liste d'attente du DAME. Cela a permis que nous participions pour la première fois aux réunions de concertation du dispositif « rentrée inclusive » et ainsi accueillir deux jeunes. Dans cette volonté d'anticiper au mieux les accueils des jeunes, nous travaillons avec le DITEP de Domois à un projet de convention ayant pour objet d'aider à l'évaluation et à l'orientation des jeunes entre nos deux dispositifs. À notre demande conjointe, nous sommes dans l'attente d'une réunion de travail avec l'ARS et la MDPH.

3.5. SUIVI DE L'ACTIVITE

HEBERGEMENT COMPLET

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2022	15	14	204	3 060	3 060	3 142	-146	-4,44%	95,56%
	6		38	228	228				
n-1 : 2023	15	15	205	3 075	3 075	2 811	-504	-15,20%	84,80%
	6		40	240	240				
n : 2024	15	15	204	3 060	3 060	2 720	-580	-17,58%	82,42%
	6		40	240	240				
moyenne des 3 ans	6	15	731	4 386	3 301	2 891	-410	-12,41%	87,59%

ACCUEIL DE JOUR

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé
	autorisée	installée au 31.12					jours	%	
n-2 : 2022	30	30	204	6 735	6 735	6 655	-308	-4,42%	95,58%
	6	6	38	228	228				
n-1 : 2023	30	30	205	6 390	6 390	6 090	-540	-8,14%	91,86%
	6	6	40	240	240				
n : 2024	30	30	204	6 120	6 120	6 015	-345	-5,42%	94,58%
	6	6	40	240	240				
moyenne des 3 ans	6	20	244	1 462	6 651	6 253	-398	-6,00%	94,00%

PRESTATIONS EN MILIEU ORDINAIRE

année	capacité		jours d'ouverture	activité 100 % théorique	activité retenue au BP	activité réelle	écart		Taux occupation réalisé /théorique
	autorisé e	installée au 31.12					jours	%	
n-2 2022	10	6	89	450	450	232	-218	-48,44%	51,56%
n-1 : 2023	10	9	205	2 050	2 050	1 278	-772	-37,66%	62,34%
n : 2024	10	10	204	2 040	2 040	2 133	93	4,56%	104,56%
moyenne des 3 ans	10	8	166	1 660	1 513	1 214	-299	-19,76%	73,15%

L'activité sur l'hébergement complet s'élève à 82,5%, le taux d'activité sur les week-ends est proche des 100%.

Il s'explique par le départ de 5 jeunes vers le projet adulte et la situation très complexe de deux jeunes provoquant une chute d'activité. Pour l'un par l'accueil en séquentiel nécessaire qu'il induit, pour l'autre en raison de soins somatiques longs qui ont généré un absentéisme important.

L'autre difficulté a été de proposer, dans une dynamique d'équilibre sur ce collectif de 15 jeunes, la venue à la fois de jeune dont les troubles du comportement rendent difficile leur cohabitation avec les autres et des jeunes dont le projet de vie nécessite un accueil en hébergement complet mais dont eux-mêmes et leurs parents appréhendent la venue sur cette prestation face à ces jeunes complexes.

Un travail de longue haleine, de concertation avec les familles et les jeunes et d'arrivées progressives, a permis en fin d'année de revenir à l'occupation des 15 places agréées.

L'activité en Accueil de Jour s'élève à plus de 93%, elle est stable par rapport à l'année passée. Dans ce calcul, nous ne prenons pas en compte les jeunes de PMO qui participent à des temps éducatifs, pédagogiques ou médicaux, même s'ils peuvent venir seuls. Cette activité a été impactée par le refus de trois jeunes de venir mais pour lesquels nous avons tenté de renouer le lien, deux ont basculé en PMO. L'impact provient également de l'état de santé somatique de deux jeunes sans que cela ne remette en cause le projet global d'accompagnement sur le DAME.

L'activité PMO est montée en charge comme nous l'espérions. Ainsi, au 31 décembre 2024, ce sont 10 jeunes qui sont accompagnés. Nous sommes à un peu plus de 100% d'activité, Le chiffre de l'activité réelle a été modifiée pour être ajustée à la réalité de l'accompagnement renforcé d'un jeune dont la comptabilisation, de ce renforcement, n'avait pas été prise en compte. Il faut également tenir compte de deux jeunes en aménagement Creton que nous avons accompagné via cette prestation, l'un pour assurer la transition avec le dispositif « un chez soi d'abord jeune », l'autre pour essayer de garder le lien et qu'il poursuive son projet professionnel en cours de finalisation vers ESAT.

DONT CRETONS en HEBERGEMENT COMPLET

année	activité retenue par type d'orientation			activité réelle par type d'orientation			écart réel et retenu/type d'orientation		
	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS
n-2 : 2022	540	192	0	531	196	0	9	-4	0
n-1 : 2023	549	424	108	350	264	0	199	160	108
n : 2024	266	655	147	92	475	146	174	180	1

Hébergement complet	15	Semi-internat ou accueil temporaire	0
----------------------------	----	--	---

DONT CRETONS en ACCUEIL DE JOUR

année	activité retenue par type d'orientation			activité réelle par type d'orientation			écart réel et retenu/type d'orientation		
	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS	ESAT	EANM	EAM/MAS
n-2 : 2022	362	116	0	362	115	0	0	1	0
n-1 : 2023	416	202	0	317	203	0	99	-1	0
n : 2024	612	204	204	200	204	201	412	0	3

Hébergement complet	0	Semi-internat ou accueil temporaire	30
Places	0	Autres (séances, mesures, journées hébergé temporaire)	0

La différence entre l'activité prévisionnelle et l'activité réelle pour les orientations ESAT, se justifie :

Pour un jeune, son projet d'accueil en ESAT a été réorienté vers un accompagnement par le dispositif un chez soi d'abord jeune au regard du risque de rupture important dans lequel il se trouvait. Nous avons poursuivi notre accompagnement depuis la PMO afin d'assurer un temps de transition, cette activité PMO Creton n'apparaît pas dans le tableau.

Un autre jeune a été accueilli rapidement après sa date anniversaire des 20 ans à l'ESAT de Montbard.

Pour deux autres jeunes, un est toujours dans sa dynamique professionnelle sans embauche en 2024, le deuxième malgré nos tentatives de maintien du projet a mis fin à sa prise en charge tant auprès du DAME que du SAIP.

Un dernier jeune dont le projet professionnel semblait se dessiner n'a pas eu son orientation ESAT validée et a mis fin à son accompagnement malgré notre souhait de poursuivre avec lui via la PMO. Cette activité en PMO n'apparaît pas non plus dans le tableau d'activité CRETON.

Les deux jeunes accompagnés en PMO relevant de l'amendement CRETON comptabilisent 210 jours d'activités.

Ainsi sur cinq jeunes projetés dans l'activité prévisionnelle, quatre impactent fortement cette activité du fait de leur départ rapide.

Deux jeunes sont orientés en EAM, l'un a eu 20 ans en 2024, il est donc pris en compte depuis sa date anniversaire, il est en attente d'une place et une dynamique d'accueil temporaire avec l'EAM Vesvrotte vient rendre concret son projet adulte. Pour le second, le travail est plus délicat puisque nous recherchons une place en Accueil de Jour et que cette orientation est consécutive à une décompensation psychique, auparavant le projet se situait vers un accueil en ESAT.

3 jeunes ont pour projet adulte une orientation en EANM, l'un d'eux a été accueilli plus rapidement que nous l'espérions. Un autre jeune a présenté sur le dernier trimestre, un problème de santé somatique provoquant une absence longue impactant de fait l'activité prévisionnelle.

Deux jeunes en amendement creton ont été suivis dans le cadre de la PMO, l'un comme évoqué précédemment pour favoriser son installation vers son projet de vie adulte, l'autre pour tenter de maintenir son projet professionnel.

Expérimentation AIR'e

Depuis 2023, nous participons à un nouveau modèle de décompte de l'activité, à l'invitation notamment de notre autorité de tutelle l'ARS. Le constat de l'association AIR'e en lien avec la création des dispositifs intégrés est une absence d'outils adaptés pour mesurer cette activité des ESMS en dispositif. AIR'e a expérimenté un nouveau modèle qui souhaite refléter la réalité des parcours des jeunes accompagnés et valoriser l'ensemble des actions menées pour rendre leur environnement plus inclusif.

Le caractère évolutif des besoins des jeunes accompagnés nécessite de s'extraire d'une approche basée sur les places et les modalités qui freine la mise en œuvre des parcours. Le modèle proposé par l'AIRe porte une vision permettant de valoriser à la fois les variations des modalités d'accompagnement, l'intensité de celui-ci, et la fonction appui ressources que peut proposer le dispositif.

En prenant en compte la durée d'accompagnement, établie à partir de l'emploi du temps hebdomadaire du jeune, il rend compte de l'activité des ESMS à la fois de manière qualitative et quantitative.

Temps d'accompagnement hebdomadaire	< 1h	Entre 1h et 8h	Plus de 8h	Accueil de nuit seul	Entre 1h et 8h et Accueil de nuit	Plus de 8h et accueil de Nuit	Accompagnement renforcé
Nombre d'unités d'accompagnement comptabilisées	0	1	2	1	2	3	4

Pour le DAME Charles Poisot, nous renseignons chaque trimestre l'activité réalisée auprès de chaque jeune en prenant en compte l'intensité de notre intervention tant en fonction de ou des prestations mises en œuvre, que de la durée hebdomadaire d'intervention et de la complexité de la situation présentée.

Pour notre dispositif, cela permet de mettre en lumière notre fonctionnement transversal dans l'utilisation des prestations, l'intensité des accompagnements et la complexité du public que nous accueillons.

Ainsi, nous constatons sur le DAME la mise en valeur des jeunes en situation complexe tout au long de l'année cela impacte notre activité qui au global est à 103 %, toutes prestations confondues. L'autre aspect de cette mise en lumière des situations complexes est le taux supérieur de ces jeunes accompagnés au DAME, de l'ordre de 15 % là où AIR'e estime qu'un DITEP n'accompagne pas plus de 5% de situations complexes dans la file active.

La cotation 4 "accompagnement renforcé" correspond à une situation complexe justifiant une cotation plus élevée. Pour s'assurer de la complexité, cinq critères sont établis, le jeune doit se trouver dans au moins trois :

1. Jeunes nécessitant un taux d'encadrement a minima de « un pour un » en accueil de jour et/ou en accueil de nuit.
2. Jeunes à pluri-vulnérabilités (psy, PJJ, ASE...) pour lesquels les partenaires ne sont pas présents
3. Jeunes ayant des lieux de vie multiples (au moins 3 et régulièrement, hors vacances scolaires) et mobilisant massivement l'institution dans des déplacements individualisés (plus de 3h/semaine)
4. Troubles du comportement majeurs avec mises en danger du jeune et/ou de son entourage (au moins une fois sur la semaine de cotation)
5. Troubles du comportement majeurs avec dégradations matérielles importantes au sein du dispositif (au moins une fois sur la semaine de cotation)

Les jeunes accueillis en hébergement séquentiel sont également mieux appréhendés dans ce nouveau modèle de décompte de l'activité et permet de valoriser cette souplesse de fonctionnement.

Ce nouveau modèle propose une réelle approche qualitative mettant en valeur la singularité des parcours et la mise en œuvre des prestations au plus près des besoins et souhaits du jeune.

VIE DE L'ETABLISSEMENT - FAITS MARQUANTS



4.1. EVOLUTIONS SIGNIFICATIVES ENTRE 2023 ET 2024 – FAITS MARQUANTS

2024 a permis le recrutement d'une cheffe de service en interne du dispositif, permettant ainsi de renouer avec une stabilité pour la direction. Dans le cadre de notre politique de recrutement et face au peu de candidatures, nous avons fait le choix d'embaucher des professionnels non diplômés ayant effectué des remplacements satisfaisants sur le DAME. Ces embauches ont été réfléchies dans une dynamique immédiate de formation, notamment par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience). Nous avons profité de la campagne CNR pour positionner un accompagnement en interne par une professionnelle Éducatrice Spécialisée, en complément de la formation VAE proposée à destination de 4 professionnels dont 2 nouvellement recrutés.

Dans cette volonté d'améliorer notre Qualité de Vie au travail, la cheffe de service a reçu systématiquement les nouvelles personnes embauchées en entretien dans une démarche d'expression et d'étonnement du nouvel arrivant comme support premier à l'échange. Nous avons ainsi proposé cette démarche d'étonnement au service RH de l'Acodège afin qu'il fasse l'objet d'une réflexion associative.

En 2024, nous avons poursuivi le développement de la PMO et ainsi pu proposer une activité conforme à notre agrément. Nous poursuivons également nos présentations auprès des partenaires.

Nous avons également alerté la MDPH sur la faible liste d'attente proposée au DAME Charles Poisot lors de la Commission d'Harmonisation de mai. Cela a permis de rappeler le profil des jeunes accueillis sur notre dispositif à l'ensemble des partenaires institutionnels, ARS, MDPH et Éducation Nationale, notamment l'enjeu du retard scolaire massif comme un pendant possible à la déficience intellectuelle légère conjugués l'un ou l'autre à des troubles psychiques.

Cette alerte se faisait également en résonnance à la liste d'attente particulièrement conséquente proposée au DITEP de Domois. Nous avons ainsi pu innover, en accord avec la MDPH sur la situation d'un jeune dont l'orientation n'était pas explicite vers l'un ou l'autre des dispositifs. Ainsi, une évaluation commune a pu être réalisée dans l'intérêt de ce jeune et a permis de valider une orientation vers notre dispositif.

En complément à cette expérience commune, nous avons initié des temps de travail réguliers avec le DITEP tant pour échanger sur des jeunes possiblement à accueillir sur le DAME Charles Poisot que dans la rédaction d'une convention de partenariat. Cette dernière initiative a été communiquée à l'ARS et devrait être portée avec notre autorité de tutelle lors d'une réunion sur le 1^{er} semestre 2025.

Notre alerte a également permis d'être invité par l'Éducation Nationale au dispositif « rentrée inclusive » spécifique aux jeunes présentant des troubles des conduites et du comportement. Nous avons accueilli à la suite deux jeunes.

L'accompagnement des jeunes en situation complexe reste prégnant, nous avons participé à 20 réunions (Groupe Opérationnel de Synthèse et Synthèse) organisées par la Communauté 360. Sur les 12 jeunes accueillis en 2024, 4 relèvent d'un PAG préconisant une orientation sur le DAME Charles Poisot.

La dynamique associative de mise en œuvre du Dossier Usager Informatisé (DUI), s'est poursuivie en 2024 avec le déploiement de l'outil via un plan de formation massif à destination des professionnels. Sur le DAME, la coordinatrice a été fléchée référente formatrice DUI. Cela nous a permis de former rapidement l'ensemble des personnels concernés et permis une conduite au changement d'outils assez efficace et sans trop de difficulté.

Le travail avec le CVS (Conseil de la Vie Sociale) a permis d'initier une rencontre entre parents un samedi matin afin de présenter, à leur demande, le secteur adulte protégé. Les parents ont répondu présents en nombre et ont pu échanger, témoigné de leur expérience. Cette première rencontre a été saluée unanimement par les familles présentes, demandeuses d'une prochaine date avec pour thématique les enjeux de la mise sous protection et des droits successoraux.

Enfin, dans le cadre d'un appel d'offre initié par le Programme Territorial en Santé Mentale, nous avons créé sur l'internat une salle d'apaisement. L'objectif est de proposer une réponse de proximité aux jeunes pour lesquels le changement de bâtiment (externat où se trouvait auparavant l'unique salle d'apaisement) peut être un réel frein dans l'enjeu de désescalade de la crise. Nous avons également acquis 4 tablettes qui viendront en support des séances auprès des psychologues et des activités éducatives en PMO.

4.2. MANIFESTATIONS ET EVENEMENTIEL

De manière unanime, le temps fort en 2024 est l'organisation de notre spectacle à la maison de Marsannay qui a rencontré un succès populaire indéniable avec la présence tant des familles que de nombreux partenaires. La qualité du spectacle, des installations et le cadre de cette salle ont permis ce succès, date est déjà prise pour 2025, où nous proposerons un spectacle en deuxième partie d'après-midi conjugué à une exposition et un temps convivial avec les familles et partenaires. En effet, ce spectacle 2024 a été un temps suspendu où chacun n'avait pas envie de partir, fort de ce constat partagé avec les équipes, nous voulons permettre à chacun de profiter de ce moment de plaisirs au sortir du spectacle.

Autres temps forts sur le DAME, l'accueil pendant plusieurs semaines, le mercredi soir au DAME de plusieurs personnes accueillies par notre association et du dijonnais sur l'herbe afin de préparer le spectacle CHARIVARI. Ces moments de rencontres et de découvertes culturelles ont apporté une bulle récréative sur l'établissement.

La consécration du travail réalisé par les jeunes de l'internat à Nature et Découverte a été un moment fort en émotions pour eux. Le séjour à Palavas-les-Flots, la découverte pour nombre d'entre eux de la mer restera gravée dans leur mémoire.

Les équipes soulignent également l'intérêt d'avoir renoué avec les temps de rencontres avec les familles, illustrés comme indiqué précédemment par le spectacle de fin d'année, également par les différents temps conviviaux comme la galette des rois, carnaval ou le repas de fin d'année pour les jeunes en internat.

PLAN D'AMÉLIORATION CONTINU DE LA QUALITÉ



Courant 2024, le Copil Qualité du DAME Charles Poisot s'est réuni à 6 reprises afin d'amorcer en fin d'année l'auto-évaluation des 18 critères impératifs dans l'objectif de venir vers les professionnels afin de présenter les enjeux de la démarche plus globale de l'évaluation externe et d'organiser à compter de septembre 2025 l'actualisation du projet d'établissement.

Ce Copil a également travaillé à l'actualisation de plusieurs procédures :

- Procédure relative au circuit sécurisé du médicament qui a permis une présentation à l'ensemble des professionnels et un affichage plus adapté.
- Procédure relative à la salle dite « colère » afin de l'actualiser depuis la mise en œuvre de la convention de partenariat avec le CHU notamment les services Adopsychiatrie et Social des Patients permettant d'organiser le projet d'hospitalisation du jeune. Cela a permis de rappeler le sens de son usage à l'ensemble des professionnels.
- Procédure relative à l'admission des jeunes au DAME Charles Poisot notamment la réécriture de documents explicitant plus clairement l'accueil en stage et la conditionnalité de ce stage.

Le Copil Qualité a également travaillé les critères impératifs concernant le chapitre 2 sur la thématique « Droit de la personne accompagnée » et le chapitre 3 sur la thématique « Accompagnement à la santé », comme indiqué ci-après. Ainsi, ces critères ont été autoévalués lors du dernier trimestre par le Copil Qualité.

Lors du 1^{er} trimestre 2025, nous travaillerons les derniers critères impératifs du Chapitre 3 sur la thématique « Démarche qualité et gestion des risques. »

L'ensemble du travail réalisé dans le cadre de cette autoévaluation est présenté dans les tableaux qui suivent.

Critère	Eléments d'évaluation	Cotation obtenue	Actions correctives	Pilote de l'action	Echéance	Livrables
2.2.1	Les professionnels favorisent la liberté d'aller et venir de la personne accompagnée (dedans/dehors) dans les limites du cadre d'intervention	Plutôt satisfaisant	mise en FALC des documents et réécriture du projet d'établissement	Copil Qualité	2025	
	Les restrictions à la liberté d'aller et venir sont encadrées	Plutôt satisfaisant	mise en FALC des documents et réécriture du projet d'établissement	Copil Qualité	2025	
2.2.2	Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la dignité et de l'intégrité.	Plutôt satisfaisant	Procédure accueil nouveaux professionnels à créer et mise en place d'un accueillant (en lien avec procédure, rdv positionné à 1 mois et 6 mois projet rapport d'étonnement en support en lien avec démarche associative), remise en place du conseil des droits et devoirs	Copil Qualité	2025-2026	
	Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	Plutôt satisfaisant				
	Les professionnels mettent en œuvre ces bonnes pratiques.	Plutôt satisfaisant				
2.2.3	Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée.	Plutôt satisfaisant	Prise de note du groupe de vie intime, affective et sexuelle à construire	Copil Qualité	2025-2026	
	Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	Plutôt satisfaisant	Formation VIAS prévue en 2025 Revoir référentiel pratique et procédures pour inclure une fiche sur ce thème			
	Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	Plutôt satisfaisant	Actualisation fiche action dans projet établissement			
2.2.4	Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la liberté d'opinion, des croyances et de la vie spirituelle de la personne accompagnée.	Plutôt satisfaisant	Travailler sur la charte des droits des personnes accompagnées Réunion qualité sur référentiel qualité Rappel règlement intérieur associatif	Copil Qualité	2025-2026	
	Les professionnels partagent entre eux ces pratiques.	Plutôt satisfaisant				
	Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.	Plutôt satisfaisant				
2.2.5	Les professionnels recueillent le choix de la personne accompagnée sur son droit à l'image.	Plutôt satisfaisant	Attention à l'usage interne et à bien demander l'autorisation écrite. Attention pour l'utilisation du journal Systématiser l'accord écrit pour chaque activité et systématiser	Copil Qualité	2025	
	Les professionnels respectent le choix exprimé par la personne accompagnée sur son droit à l'image.	Tout à fait satisfaisant				
2.2.6	L'ESSMS définit, avec les professionnels, les pratiques et les modalités de déploiement favorisant l'exercice des droits de la personne accompagnée.	Plutôt satisfaisant	Projet FALC sur l'ensemble des outils et formation CAA pour deux professionnels et pictogrammes	Copil Qualité	2025-2026	
	L'ESSMS met à disposition des outils (ou autres leviers mobilisables) permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	Plutôt satisfaisant				
2.2.7	L'ESSMS définit l'organisation et les pratiques qui garantissent la confidentialité et la protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	Plutôt satisfaisant	Formation/rappel sur les enjeux RGPD à proposer aux professionnels Revoir les conditions d'isolation phonique des locaux	Copil Qualité		
	L'ESSMS met à disposition des moyens et des outils permettant la mise en œuvre de ces pratiques.	Plutôt satisfaisant				
	L'ESSMS forme / sensibilise les professionnels au respect des règles de confidentialité et de protection des informations et données relatives à la personne accompagnée.	Plutôt satisfaisant				

Critère	Eléments d'évaluation	Cotation obtenue	Actions correctives	Pilote de l'action	Echéance	Livrables
3.6.2	Les professionnels connaissent les règles de sécurisation du circuit du médicament.	Tout à fait satisfaisant	Informations régulières à proposer Actualisation procédure et référentiel procédure	Copil Qualité	2025	
	Les professionnels respectent ces règles.	Tout à fait satisfaisant				
3.11.1	L'ESSMS identifie avec les professionnels les situations à risque pouvant générer des actes de maltraitance et de violence.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	L'ESSMS définit un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance et violence au regard des risques identifiés.					
3.11.2	L'ESSMS analyse les signalements de maltraitance et de violence.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	L'ESSMS met en place des actions correctives.					
3.12.1	L'ESSMS organise le recueil des plaintes et des réclamations.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	L'ESSMS organise le traitement des plaintes et des réclamations.					
3.12.2	L'ESSMS communique sur le traitement des réclamations et des plaintes auprès des parties prenantes.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	L'ESSMS assure un retour à la personne à l'origine de la réclamation ou de la plainte.					
	Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.					
3.12.3	Les professionnels analysent les plaintes et les réclamations en équipe.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	Les professionnels mettent en place des actions correctives.					
3.13.1	L'ESSMS organise le recueil des événements indésirables.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	L'ESSMS organise le traitement des événements indésirables.					
3.13.2	L'ESSMS communique sur les événements indésirables et leur traitement auprès des parties prenantes.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	L'ESSMS signale les événements indésirables graves aux autorités.					
	Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.					
3.13.3	Les professionnels déclarent les événements indésirables		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	Les professionnels les analysent en équipe.					
	Les professionnels mettent en place des actions correctives.					
3.14.1	L'ESSMS définit avec les professionnels un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
	L'ESSMS actualise ce plan autant que nécessaire.					
	Entretien avec les membres du Conseil de la vie sociale.					
3.14.2	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en interne.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME	Copil Qualité	1er trimestre 2025	
			Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME			
	L'ESSMS communique son plan de gestion de crise en externe.		Auto-évaluation organisée avec le copil qualité du DAME			

Nous avons été fortement impactés par la mise en œuvre du Dossier Usager Informatisé (DUI) et avons donc priorisé cet axe de travail comme un élément fort de notre amélioration de la qualité. Une présentation, à l'ensemble des professionnels, suivie d'une présentation à l'ensemble des jeunes et au Conseil de Vie sociale, a posé les conditions de mise en œuvre de ce logiciel. Une information écrite jointe à la plaquette de rentrée 2024-2025 a également été réalisée à destination des parents et représentants légaux. Il s'agit d'une note d'information concernant la confidentialité et la protection des données à caractère personnel à destination des personnes accompagnées et/ou de leurs représentants légaux et un courrier d'informations relatives à l'informatisation du dossier Individuel des personnes accompagnées.

Nous avons positionné la coordinatrice du DAME Charles Poisot comme référente formatrice pour le DUI et proposé depuis l'association une formation intensive à plusieurs personnels éducatifs, médicaux et paramédicaux. L'objectif est de permettre le ruissellement des connaissances acquises entre professionnels. Nous avons également mis en place des temps internes spécifiques de formation animés par la coordinatrice auprès de l'ensemble des professionnels concernés par le DUI tant de manière collective qu'individuelle.

En lien avec les parents des jeunes accueillis, nous avons initié une rencontre un samedi matin entre parents. À la demande des parents, le thème retenu était la présentation du secteur adulte, là où les parents ont pu exprimer une difficulté réelle de connaissances. Ce temps a donc permis d'éclairer les familles mais aussi et peut-être surtout permis l'échange entre parents, les témoignages et l'envie de renouveler cette expérience.

Nous avons également répondu à l'appel à projet « 50 000 solutions » lancé par l'ARS BFC. Nous avons déposé 3 fiches projets appréhendant des enjeux connus depuis longtemps par le DAME et pour lesquels au regard de public accueilli, il nous semblait pertinent de faire évoluer notre offre d'accompagnement. Ces enjeux sont :

- Les jeunes à double vulnérabilité, il s'agit de jeunes en situation de handicap relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et dont les accueils conjoints nécessitent une organisation souple et adaptative.
- Jeunes en situation complexe qui mobilisent la communauté 360. Comme indiqué précédemment nous avons participé à 20 réunions en 2024 et sur les 12 jeunes accueillis en 2024, 8 relèvent d'une mesure de Protection de l'Enfance, 4 ont été orientés à la suite d'un Groupe Opérationnel de Synthèse, enfin 2 ont été accueillis dans le cadre du dispositif « rentrée inclusive ».

5.1 BILAN DES ACTIONS D'AMELIORATION DE LA QUALITE MISES EN PLACE EN 2024

Thème	Axe d'amélioration
Personnalisation de l'accompagnement	Réalisation d'une procédure spécifique à l'utilisation et à la participation des jeunes et des familles. Poursuite de l'actualisation des documents GEBRA (Grille d'Évaluation des Besoins et Recueils des Attentes) et PIA (Projet Individuel d'Accompagnement).
Participation des bénéficiaires et des familles	Mise en place effective d'une co-présidence paritaire au Conseil de la Vie Sociale. Groupe de travail avec les jeunes en lien avec le Conseil des Droits et Devoirs afin de réfléchir sur les enjeux de la sanction et de la réparation. Réunion de présentation du secteur adulte aux familles. Demande initiée par les représentants de parents et co-portée avec direction du DAME.
Transformation de l'offre	Mise en place du Dossier Usager Informatisé. Présentation de la nouvelle organisation (DAME) et de la nouvelle prestation (PMO) aux différents partenaires. Afin de garantir la qualité de l'accompagnement partout et pour tous, nous avons déposé 3 fiches projets création de 50000 solutions ou de transformation de l'offre médico-social. Augmentation de la PMO (+ 10 places)

	Création de deux places en logement diffus Création d'une unité de vie externalisée au DAME Charles Poisot de 6 places
Démarche d'évaluation	Le Copil Qualité a débuté la démarche d'évaluation de la qualité avec comme ambition première de travailler les 18 critères impératifs. Au 1^{er} trimestre 2025, ces critères seront tous évalués. Calendrier à définir sur le deuxième semestre 2025 et constitution de groupes de travail comprenant professionnels et bénéficiaires, associant le CVS pour poursuivre l'évaluation de la qualité et réactualiser le projet d'établissement. Cette démarche s'appuiera sur les 4 valeurs fondamentales : • Le pouvoir d'agir de la personne ; • Le respect des droits fondamentaux ; • L'approche inclusive des accompagnements ; • La réflexion éthique des professionnels.

En lien avec point précédent, évaluer la participation effective des jeunes et de leur famille dans l'élaboration de la GEBRA et du PIA ainsi que la participation du jeune au synthèse.

5.2 PLAN D' ACTIONS D' AMELIORATION DE LA QUALITE A METTRE EN ŒUVRE EN 2025

Thème	Axe d'amélioration
Personnalisation de l'accompagnement	Poursuite de la rédaction d'une procédure spécifique à l'utilisation et à la participation des jeunes et des familles. Actualisation des documents GEBRA et PIA
Participation des bénéficiaires et des familles	Groupe de travail avec les jeunes en lien avec le Conseil des Droits et Devoirs afin de réfléchir sur les enjeux de la sanction et de la réparation. Projet d'organiser 3 réunions de parents pour appréhender les sujets souhaités par les familles et permettre témoignages et échanges.
Transformation de l'offre	Poursuivre le déploiement du DUI Maintenir la présentation du DAME aux différents partenaires.
Démarche d'évaluation	I^{er} trimestre 2025, fin de l'évaluation des critères impératifs par le COPIL Qualité Au deuxième semestre 2025 : ✓ Constitution de groupes de travail comprenant professionnels et bénéficiaires, associant le CVS pour poursuivre l'évaluation de la qualité ✓ Réactualisation du projet d'établissement. Cette démarche s'appuiera sur les 4 valeurs fondamentales :

-
- | | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none">• Le pouvoir d’agir de la personne ;• Le respect des droits fondamentaux ;• L’approche inclusive des accompagnements ;• La réflexion éthique des professionnels. |
|--|---|
-



RESSOURCES HUMAINES



6.1. EFFECTIFS ET FONCTIONS

Les ETP

Nombre d'ETP total retenus au budget 2024	26.66
Nombre d'ETP réels présents au 31.12.2024	26.67
Nombre d'ETP vacants au 31.12.2024	0
Nombre d'ETP réels exerçant une fonction de « management » ou de gestion d'équipe au 31.12.2024	2.05
Nombre de personnes physiques au 31.12.2024	33
Nombre de recrutements au cours de l'année	5
Dont :	
• Reclassement	1
Nombre de départs de personnes dans l'année	6
Dont :	
• Licenciement	1
• Retraite	1
• Démission	2
• Mobilité	1
• Autres	1

Répartition des effectifs par fonctions

Nombre d'ETP réels au 31.12.2024 :

Direction/Encadrement	2,05
Administration/Gestion	1,7
Services Généraux	3,6
Socio-éducatif	17,9
- Dont éducateur spécialisé	8
- Dont moniteur-éducateur	5
- Dont moniteur adjoint d'activité	3
- Dont éducateur sportif	0,75
- Dont éducateur	0,65
- Dont assistant social spécialisé	0,5
Paramédical	1,13
- Dont psychologue	0,5
- Dont infirmier	0,63
Médical	0,29
TOTAL ETP REEL 31.12.24	26,67

Taux de qualification par catégorie d'emploi (ou grandes fonctions)

Taux de qualification	
Direction et Encadrement	100%
Administration/Gestion	100%
Socio-éducatif	83%
Services Généraux	75%
Paramédical	100%

6.2. STAGIAIRES, SERVICES CIVIQUES

Stagiaires gratifiés	4
Stagiaires non gratifiés	3
Services civiques	
TOTAL	7

6.3. SECURITE, ABSENTEISME

Nombre de jours d'absence par catégorie (jours calendaires)

	Maladie (dont maladie professionnelle)		Accident du travail / trajet		Autres absences *		Temps partiel thérapeutique		Total 2024	
	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés	Nb de jours	Nb de salariés
Administration/Gestion	56	2			4	1			60	3
Direction encadrement	5	2	3	1					8	3
Psychologique et paramédical	51	3							51	3
Socio-éducatif	750	12	74	4	65	10	48	2	937	28
Services généraux	110	2			2	1			112	3
Total 2024	972	21	77	5	71	12	48	2	1168	40

* dont congé sans solde, congé sabbatique, congé de présence parentale, congé pour création d'entreprise, congé pour enfant malade, congé pour événements familiaux, mise à pied disciplinaire, congé solidarité familiale

Commentaires :

L'année 2024 est marquée par une baisse significative des jours d'absence de 25% en rapport avec l'année précédente, plusieurs éléments peuvent expliquer cela :

- 1 salarié a pu via son arrêt maladie long travailler sa reconversion. Cela a abouti en début d'année 2024 à la concrétisation de son projet de reconversion professionnelle.
- 2 salariés ont eu des arrêts maladie longs et représentent 56,5 % de ces arrêts. 4 autres professionnels ont également eu des arrêts importants, en cumulé cela représente 78 %.
- Les 5 salariés en accident de travail ayant entraîné leur absence, l'ont été pour 4 d'entre eux à la suite de contentions, pour l'un à des violences d'un jeune.

Date de mise à jour du DUERP : 17/12/2024

6.4. L'ORGANISATION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Choix organisationnels

Les choix organisationnels à l'œuvre depuis 2021, en lien avec l'organisation inhérente aux enjeux sanitaires, notamment lors de la pause méridienne, sont désormais inclus dans un fonctionnement ordinaire. Cette organisation pensée également pour permettre un temps calme sur l'internat continue de montrer son intérêt, notamment par un climat plus apaisé qui se traduit par un nombre d'incidents toujours en baisse.

Dans cette dynamique, un travail régulier de rappel des enjeux auprès des équipes sur ces organisations est réalisé, notamment l'importance de la structuration de tous les temps de transition. En effet, il est nécessaire de rappeler que c'est notamment par cette organisation que les risques de crises et de fait, les risques psycho-sociaux se trouvent en nette diminution. Le contexte moins tendu pouvant inviter parfois à une baisse de la vigilance des professionnels.

La mise en place de nouveaux outils GEBRA et PIA propose de nouveaux modes de relations avec les jeunes et leurs familles afin de les associer encore plus et de permettre l'expression de ces jeunes dans leurs choix de vie, dans leur capacité à décider. Les temps de synthèse permettent ainsi d'échanger, à l'appui de la GEBRA (projetée sur écran) des échanges autour d'items précis co-évalués par le jeune, sa famille et l'éducateur référent. La participation du jeune à la synthèse (sur le dernier quart d'heure) nous invite aussi collectivement à placer le jeune réellement au cœur de son projet. Ces outils viennent consacrer concrètement la dynamique du DAME Charles Poisot sur la place du jeune et de sa famille dans son projet, il est l'acteur premier des choix.

Soutien aux pratiques

Comme les années précédentes, les deux équipes éducatives (hébergement complet et accueil de jour) bénéficient de séances distinctes d'Analyse de la Pratique Professionnelle à la fréquence bimensuelle. Comme indiqué en 2023, un nouvel intervenant a démarré en mai 2024. Le bilan réalisé auprès des deux équipes éducatives confirment l'intérêt de poursuivre avec lui pour l'année 2025.

Nous avons mis en place une Analyse de la Pratique Professionnelle fléchée spécifiquement sur la gestion de la violence, de la protection de soi vers une démarche de bientraitance. Deux temps ont été dispensés par l'association GRIEZIT à destination des deux équipes éducatives, nous avons positionné également des professionnels médicaux et paramédicaux afin de proposer une approche pluridisciplinaire sur cet enjeu important pour notre établissement.

Le référentiel recensant l'ensemble des procédures et pratiques ayant cours au sein de l'institution, rédigé et validé par l'équipe pluridisciplinaire en 2021, permet de travailler et maintenir la cohérence des pratiques pour les professionnels présents. Il permet également aux nouveaux arrivants de prendre possession des procédures et pratiques et de partager plus rapidement une culture professionnelle commune. Ce référentiel est un document vivant, il est cours d'actualisation au regard de différentes procédures mises à jour ou en œuvre.

Enfin, la dynamique des réunions pluridisciplinaires porte également ce soutien aux pratiques via les réunions de projets, les réunions thématiques où les échanges pluridisciplinaires permettent de nourrir la réflexion et la prise de distance nécessaire aux professionnels dans leurs accompagnements. Soulignons également, les temps de formation, sensibilisation du psychiatre de l'établissement auprès des équipes éducatives autour des troubles psychiques et autour de la mise en place et des enjeux de la médication pour ces jeunes.

La double vulnérabilité des jeunes nous a également invité à participer aux temps de formation proposer par le Département de la Côte-d'Or intitulés « Labo de l'ASE ». Ce sont des éducateurs, assistante de service social, psychologues, coordinatrice, cheffe de service qui ont pu se rendre sur ces différents temps.

Continuité des interventions, etc.

Malgré un absentéisme important, la continuité des interventions a pu être maintenue, soulignons toutefois que nous avons dû recourir aux agences intérimaires face au faible nombre de candidatures, même si contrairement à 2023, ce recours a été beaucoup plus ponctuel.

Entretiens professionnels

La grille d'entretien professionnel a été revue au niveau associatif, le nouveau modèle a été validé fin d'année 2022. Sur 2024, les professionnels devant bénéficier d'un entretien professionnel ont été reçus.

Qualité de vie au travail (optionnel)

Différents temps conviviaux partagés avec jeunes, familles et professionnels ont été positionnés à nouveau, cela permet une rythmicité, ritualisation des séquences au cours de l'année et de mobiliser l'ensemble des professionnels dans un temps autre, décalé du rythme habituel de l'établissement.

La direction a maintenu pour l'ensemble des professionnels de partager un temps convivial autour d'un repas offert par l'établissement, lors de la journée de pré-rentree. Soulignons que ce moment était attendu.

La direction a initié des temps d'entretien avec les nouveaux arrivants afin d'échanger sur leur début au sein du DAME tant sur ce qui a fonctionné que sur leurs questionnements, surprises. L'idée de cet entretien est de profiter de l'étonnement des professionnels encourent nouveaux afin d'améliorer notre accueil et accompagnement futur.

En mars 2024, la direction a mis en place à destination des deux surveillants de nuit et de la maîtresse de maison de l'internat un outil de protection pour travailleur isolé, ce afin de sécuriser leur temps de travail. En effet, ces trois professionnels se retrouvent seuls sur tout ou partie de leur emploi du temps.

6.5. POLITIQUE DE FORMATION

Orientations générales

Pour l'élaboration de son plan de développement des compétences 2024, l'Acodège a décidé d'axer ses priorités autour de cinq grands thèmes :

- Poursuite de la démarche d'évaluation de la qualité des prestations délivrées par l'association
- Actions de lutte contre la maltraitance dans le cadre des prises en charge
- Accompagnement dans la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI)
- Renforcement des compétences managériales des cadres de direction et échange/analyse des pratiques d'encadrement des équipes.
- Sensibilisation et formation sur la vie affective et sexuelle (VIAS) des adultes en situation de handicap mental, par le biais d'une approche théorique, éthique, éducative et institutionnelle.

Au-delà de ces orientations spécifiques, le plan de développement des compétences 2024 se décomposera de la manière suivante :

PLAN MUTUALISE ASSOCIATIF

DEVELOPPEMENT DES QUALIFICATIONS ET COMPETENCES

- Acquisition de compétences pour les personnels non qualifiés pour le poste tenu
- Développement des qualifications et montées en compétences

FORMATIONS OBLIGATOIRES

- Prévention et sécurité au travail : risque incendie et électrique, secourisme dont défibrillateurs, hygiène
- Développement professionnel continu (DPC) et dispositions d'amélioration continue des soins

PLAN DES SERVICES ET DISPOSITIFS

Développement des
compétences techniques,
individuelles et collectives,
nécessaires à la bonne tenue
du poste

Développement de
compétences individuelles
complémentaires dans le
cadre de souhait de mobilité

Plan de développement des compétences 2024 réalisé :

Nombre de participants	Cadre/Non Cadre	Homme / Femme	Catégorie professionnelle des participants	Intitulé de la formation	Durée (h) de la formation en 2024	Organisme de formation
13	3 C 10 NC	7 F 6 H	Direction et encadrement (1) Administration et Gestion (1) Médecin (1) Psychologue & Paramédical (1) Socio-éducatif (9)	Promouvoir la bientraitance	14	CREAI
11	1 C 10 NC	9 F 2 H	Psychologue & Paramédical (1) Socio-éducatif (10)	De la protection de soi et de l'utilisateur	21	GRIEZIT
3	1 C 2 NC	2 F 1 H	Psychologue & Paramédical (1) Socio-éducatif (2)	Gestion des conflits / Gestion de la violence	21	GRIEZIT
7	3 C 4 NC	5 F 2 H	Direction et encadrement (1) Psychologue & Paramédical (2) Socio-éducatif (4)	Les effets psychologiques du délaissement parental chez l'enfant en placement familial	3	ASE
16	2 C 14 NC	8 F 8 H	Psychologue & Paramédical (3) Socio-éducatif (13)	Accompagner les addictions	2,5	Généralistes et Toxicomanies 21
4	2 C 2 NC	2 F 2 H	Direction et encadrement (1) Psychologue & Paramédical (1) Socio-éducatif (2)	Portes ouvertes Addictions	5,5	Addictions France
2	2 NC	1 F 1 H	Socio-éducatif (2)	Accompagner un mineur vers un sentiment de sécurité	3	ASE
1	C	F	Psychologue & Paramédical	Diagnostic de l'autisme en situation de test	21	OCT OPUS
1	C	F	Psychologue & Paramédical	Evaluation diagnostic d'un TSA	14	CRA BOURGOGNE
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	SNOEZELEN	21	NC
2	2 NC	2 F	Services Généraux (1) Socio-éducatif (2)	Premiers secours en santé mentale	14	INFIPP
2	2 NC	2 F	Socio-éducatif (2)	Comprendre l'offre de soin sur notre département pour mieux orienter	3	ASE
1	NC	F	Socio-éducatif	VIA TRAJECTOIRE	7	MDPH
1	NC	F	Socio-éducatif	Droits des usagers	3	LABO DE L'ASE
7	1 C 6 NC	4 F 3 H	Direction et encadrement (1) Socio-éducatif (6)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module accompagnement	10,5	Evolucare
1	NC	F	Administration et Gestion	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module administratif	10,5	Evolucare
1	C	H	Direction et encadrement	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module Analytics	7	Evolucare
1	NC	F	Administration et Gestion	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module éditions	7	Evolucare
1	C	H	Médecin	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module médical	7	Evolucare
2	2 NC	2 F	Administration et Gestion (1) Socio-éducatif (1)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module présence absence	3,5	Evolucare
1	NC	F	Socio-éducatif	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : module référent	7	Evolucare
19	19 NC	11 F 8 H	Psychologue & Paramédical (1) Socio-éducatif (18)	Dossier de l'Usager Informatisé (DUI) : logiciel DU IMAGO : interne	1,5	F* interne référent DUI
3	3 NC	3 H	Services Généraux (1) Socio-éducatif (2)	Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail	14	SIFCO
25	3 C 22 NC	17 F 8 H	Direction et encadrement (1) Administration et Gestion (2) Psychologue & Paramédical (2) Socio-éducatif (16) Services Généraux (2)	Utilisation des extincteurs	1	CHUBB
1	NC	H	Socio-éducatif	KIT ROCK	2,5	LA VAPEUR
1	NC	F	Socio-éducatif	Contrat d'apprentissage DAME 2024-2026	129	CFA Sanitaire et Social
1	NC	F	Socio-éducatif	Maître d'apprentissage	21	IRTESS
1	NC	H	Socio-éducatif	VAE DEES	15	DAVA
1	C	H	Direction et encadrement	Séminaire des directeurs et directeurs adjoints de l'Acodège : Cursus management	14	DIPSO'S Management

ANALYSE, AXES DE DEVELOPPEMENT



Analyse prospective

Après deux ans de fonctionnement en dispositif, la dynamique d'une offre plus souple, plus préventive et précoce semble s'installer tant dans nos changements de pratiques que dans les sollicitations que nous recevons de la MDPH ou de partenaires.

En interne de notre dispositif, nous avons poursuivi le travail de transition vers le secteur adulte grâce à la prestation en milieu ordinaire, notamment en faveur des jeunes accueillis par « un chez soi d'abord jeune ». Cette organisation montre son efficacité par un arrêt modulaire et progressif de la prise en compte du jeune sur le DAME. Le jeune accompagné ne « rejoue » pas ainsi les épisodes de ruptures qu'il a pu vivre mais plutôt un rythme de séparation du projet enfance vers le projet de vie adulte.

La dimension modulaire et plutôt intensive que nous réalisons depuis la PMO permet de travailler également une arrivée progressive sur le DAME Charles Poisot de jeunes bénéficiant d'une orientation cible Hébergement Complet/Accueil de Jour mais dont la complexité et/ou l'absence de places sur ces deux prestations ne permettent pas un accueil immédiat.

La dimension précoce est également à souligner avec 4 jeunes accueillis de moins de 13 ans sur 12, l'abaissement de l'âge commence à être bien appréhendé par la MDPH et par les partenaires.

Si cette PMO est intéressante, nous sommes préoccupés par le peu de jeunes sur liste d'attente et par la méconnaissance du public accueilli malgré nos rappels réalisés à la demande de notre autorité de tutelle et réalisés auprès de la MDPH.

Nous réaffirmons ici le profil de jeunes accueillis sur le DAME Charles Poisot présentant une déficience intellectuelle légère et/ou un retard scolaire massif conjugués à une déficience psychique.

Nous sommes assez interrogateurs du peu de jeunes à accueillir quand le DITEP présente une liste d'attente à 50 jeunes lors de la commission d'harmonisation de mai 2024.

Nous sommes également interrogateurs quand sur 12 entrées en 2024, 4 jeunes relèvent d'une décision consécutive à un Groupe Opérationnel de Synthèse (GOS) organisé par la C.360 et deux consécutifs à notre participation au dispositif de rentrée inclusive.

C'est pourquoi, avec le DITEP, nous avons travaillé à deux niveaux. Un premier en prenant l'initiative lors d'un GOS de proposer une évaluation partagée pour un jeune dont l'orientation faisait débat entre DITEP et DAME Charles Poisot. Un second où notre objectif est de travailler un projet de convention à moyen terme dont l'objet sera de permettre en lien avec l'ARS et la MDPH de pouvoir être sollicité ou de solliciter pour évaluer ou réévaluer les situations de jeunes dont l'orientation ou l'accueil sont questionnés.

Face à nos interrogations, l'ARS nous a ainsi invité à participer au dispositif de rentrées inclusives. C'est une expérience nouvelle, intéressante et qui a permis d'accueillir deux jeunes précocement.

Ces interrogations rejoignent notre volonté d'intervenir au plus tôt à la fois préventivement, précocement et sur un temps long, c'est pourquoi nous saluons cette proposition de l'ARS de participer à la rentrée inclusive et au soutien qu'elle manifeste dans la réalisation de la convention de coopération avec le DITEP.

Pour affirmer encore ces enjeux de prise en compte précoce et préventive, nous rappelons l'extrême complexité de la population accueillie, traduite souvent par des parcours chaotiques, allant du handicap intellectuel et/ou du retard scolaire massif aux troubles psychiques de plus en plus marqués, aux typologies de troubles très variées (psychoses, TSA (Trouble du Spectre Autistique), syndromes génétiques, troubles des conduites et du comportement, troubles de l'attachement...) et par des épisodes importants de rupture (carences éducatives, déscolarisation, exclusion d'établissements sociaux ou médico-sociaux).

Cette complexité nécessite donc de proposer un accompagnement qui permette de stabiliser la situation du jeune afin ensuite de l'apaiser.

La stabilité de ces jeunes si elle passe par une prise en compte précoce, nous convoque à un travail partenarial durable et transparent avec notamment l'Aide Sociale à l'Enfance, les services de pédopsychiatrie et psychiatrie, la Maison Départementale des Personnes Handicapées et la Communauté 360.

En effet, ces jeunes au carrefour du sanitaire, de la Protection de l'Enfance et du médico-social, sont particulièrement vulnérables, doublement, triplement, également face aux rythmes différents des diverses institutions qui les accompagnent.

Ainsi, nous souhaitons que notre fonctionnement en dispositif permette tout à la fois :

- d'anticiper la prise en compte de ces jeunes pour les accompagner au plus tôt et durablement dans une relation aux autres et à eux-mêmes plus apaisée et éviter de nouvelles ruptures,
- d'intervenir auprès des jeunes dont la double/triple vulnérabilité nécessite une prise en compte sur un lieu stable, permanent et durable.

Face à ces jeunes particulièrement vulnérables, nous renouvelons également notre volonté de proposer un lieu adapté ouvert 365 jours par an. Le dépôt de notre projet d'une structure de 6 places dans le cadre des 50000 solutions confirme cela.

Le COPIL Qualité s'est réuni à 6 reprises en 2024, nous avons travaillé à notre autoévaluation en priorisant les critères impératifs, nous terminerons cette évaluation en début d'année 2025. Lors des temps de travail, nous avons également actualiser plusieurs procédures (salle colère, process admission).

Nous avons renouvelé le CVS au travers de deux collègues (jeunes et professionnels) dont des places étaient vacantes. Le travail avec les familles s'incarne également par les représentants de parents, nous avons avec eux organiser une matinée de présentation et de rencontre autour de la présentation du secteur adulte réalisée à trois voix (assistante de service social, cheffe de service et directeur)

Au niveau RH, nous maintenons notre préoccupation forte concernant les postes médicaux, qui demeurent inexorablement vacants (médecins généraliste et psychiatre) et ce même si nous avons mis en place des solutions alternatives évoquées en 2023. Cette organisation reste, de fait, en mode dégradé.

La connaissance et l'attractivité de notre secteur restent cruciales afin de garantir une qualité de soins et d'accompagnement médico-social à destination du public, mais également de ne pas pouvoir garantir notre capacité à accueillir dans de bonnes conditions et en sécurité ces jeunes.

Dans cette volonté d'être attractif, nous avons renoué avec l'apprentissage en septembre 2024. Dès à présent, l'articulation avec le CFA (Centre de Formation des Apprentis) et l'IRTESS doit être travaillée dans une dimension de proximité entre employeur et centre de formation afin de prendre en compte les attentes de l'employeur et celles légitimes du temps de formation de l'apprenti.

Nous avons également recruté des professionnels, non diplômés, ayant réalisé des remplacements longs. Nous avons opté sur une politique de formation immédiate via l'accès VAE et un soutien de l'institution au travers de temps collectifs portés par une éducatrice spécialisée du DAME Charles Poisot. Soulignons le soutien de l'ARS sur ce dernier aspect via l'accord de CNR.

Nous avons mis en place une Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) spécifiquement sur la gestion des conflits, dans une démarche bientraitante voulant appréhender la protection des professionnels et des jeunes. Cette APP sera renouvelée chaque année.

Enfin, sur les enjeux de qualité de vie au travail, nous avons initié des entretiens à 3/6 mois à destination des nouveaux professionnels sous la forme d'un échange permettant le recueil des impressions, de l'étonnement de ces nouveaux arrivés.

Nous avons travaillé avec les jeunes un projet de séjour à la mer en les invitant à se mobiliser et à participer par leurs actions au financement. Ils ont pris attache auprès du magasin Nature et Découverte à Dijon afin de proposer leur service lors de la période de Noël pour emballer les cadeaux. Ils sont partis 3 jours en séjour à la mer à Palavas-les-Flots, l'occasion pour plusieurs de découvrir la mer et pour tous de se créer des souvenirs et une aventure commune.

En lien avec le CVS, nous avons également acté un budget pour l'achat de fauteuil dédié au coin informatique sur l'internat. L'objectif était de mobiliser les jeunes sur leur capacité à agir, sur le choix, la recherche dans un budget dédié et sur la relation aux autres lors de ces choix et recherches. Nous développerons cet aspect en 2025.

Enfin, nous avons poursuivi notre travail concernant l'évolution de notre bâti, notamment sur les enjeux de transition écologique. Sur les usages, un travail de formation avec Dijon Métropole a été réalisé à destination des jeunes et professionnels sur la gestion du tri des déchets. Sur nos consommations, nous avons renouvelé 50% environ des luminaires en LED et supprimé plusieurs plafonniers inutiles. Un parc vélo a été acheté afin de favoriser le déplacement doux pour venir au travail.

Axes de développement

En lien avec la signature du CPOM entre notre association et l'ARS, nous allons répondre aux indicateurs de suivi défini dans ce CPOM, notamment sur les enjeux du suivi de l'activité. À ce titre, nous participons également à l'expérimentation AIRe. Cette expérimentation propose un nouveau modèle qui prend en compte la réalité des parcours des jeunes accompagnés et valorise l'ensemble des actions menées pour rendre leur environnement plus inclusif.

La dynamique des parcours conjuguée à l'évolution des besoins des jeunes accompagnés nécessite de s'extraire d'une approche basée sur les places. Il s'agit dans ce recueil de données de valoriser à la fois les variations des modalités d'accompagnement, l'intensité de celui-ci, et la fonction appui ressources du dispositif.

Dans la continuité de nos réflexions concernant la connaissance du public accueilli, également de notre dispositif, nous allons à nouveau nous présenter à nos partenaires, notamment la MPDH et la C.360 dont l'arrivée de nouveaux responsables est l'occasion de rappeler ces éléments.

Avec la MDPH, nous allons poursuivre ce travail également depuis les Équipes Pluridisciplinaires d'Instruction où cheffe de service et deux psychologues du DAME siègent. Notre objectif est ici à la fois de participer aux enjeux d'orientation des jeunes et de faire toujours mieux connaître le public accueilli et nos spécificités.

En 2025, nous allons poursuivre le travail de convention initié avec le DITEP et le FAM Pussin afin de rendre plus fluide nos fonctionnements et organisation en dispositif dans une dynamique interinstitutionnel. Notre souhait est de proposer cette démarche conventionnelle également avec les établissements et services de notre association comme le SAIP, le FAM Vesvrotte, l'EANM Chantournelle...

Le projet de convention avec le DITEP sera également soutenu par l'ARS en lien également avec la MDPH afin d'appréhender le public de ces deux dispositifs pour proposer une prise en compte plus précoce et préventive entre nos deux institutions.

En 2024, plusieurs jeunes ont pu être accueillis en hébergement séquentiel pouvant se rapprocher pour certains jeunes à une forme de répit pour les familles. Nous allons poursuivre cette opportunité d'accompagnement afin de singulariser encore les prestations en faveur des jeunes et de leur famille.

Travailler l'auto-détermination et le pouvoir d'agir des jeunes, sera de proposer en 2025 depuis le CVS des budgets participatifs sur les questions de vie quotidienne et de citoyenneté. Les jeunes seront également mis à contribution afin d'élaborer la charte

informatique pour la salle informatique rénovée ainsi que pour l'accès à la salle d'apaisement de l'internat.

En 2025, nous finaliserons l'autoévaluation des critères impératifs depuis le COPIL Qualité et initierons l'actualisation du projet d'établissement avant sa rédaction en 2026 dans la continuité de l'évaluation externe qui sera réalisée au premier trimestre 2026.

Enfin, nous allons poursuivre notre travail autour de notre cadre de vie et des enjeux climatiques, poursuite de l'installation LED, travail avec le STIL sur la planification des travaux transformant notre bâti, chauffage, solarisation, isolation...

L'amélioration du cadre de vie passe également par des outils plus récents et performants notamment au niveau informatique, le parc continuera d'être entretenu et amélioré. Cela permettra de poursuivre le déploiement du DUI notamment.

À Dijon, le 23/04/2025

Patrice Durovray,
Directeur Général

Dominique Michel,
Directeur DAME Charles Poisot



Dispositif financé par



DAME Charles Poisot
1, rue du Chapitre - BP 21
21301 CHENOVE
03 80 59 94 27
damecharlespoisot@acodege.fr

www.acodege.fr